



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 60 - MAI 2012**

# SOMMAIRE

## Délégation Territoriale de l'ARS

### POLE SANTE

Avis - Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste d'Ergothérapeute à l'EHPAD de Céret .....	1
Avis - Avis de recrutement sans concours de 9 ASHQ à l'EHPAD "Paul Reig" de Banyuls sur Mer .....	2
Avis - AVIS de VACANCE de Poste de CADRE DE SANTE (Filière Infirmière) de la fonction publique hospitalière à l'EHPAD de Céret .....	3
Décision - Renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie esthétique au bénéfice du Docteur Joël MELKA à Perpignan .....	4

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### Délégation à la Mer et au Littoral des P.O. et de l'Aude

Arrêté N °2012145-0008 - portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et la mise à la consommation humaine des coquillages du groupe III en provenance de la zone 66-01 "Etang de Salses" et des coquillages des groupe II et III en provenance de la zone 66-04 "Etang de l'Angle" .....	5
---	---

### Direction

Arrêté N °2012150-0006 - Autorisation de circulation d'un petit train routier touristique sur la commune d'Elne .....	9
---	---

### Service environnement forêt sécurité routière

Arrêté N °2012150-0002 - arrêté préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour une ou plusieurs espèces ci- après : cerf, chevreuil, daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des Pyrénées- Orientales .....	13
---	----

## Partenaires Etat Hors PO

### Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc- Roussillon

Arrêté N °2012150-0001 - Arrêté complétant l'arrêté préfectoral n ° 2196/08 du 02 juin 2008 portant règlement d'eau de la concession du réservoir de la Bouillouse et approuvant les consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue du barrage de Bouillouse (identifiant barrage : FRC0660001) situé sur la Têt, sur les communes d'Angoustrine et des Angles .....	583
--	-----

## Préfecture des Pyrénées- Orientales

### Cabinet

Arrêté N °2012145-0036 - Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement des votes émis à l'occasion des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 .....	587
---	-----

**Direction de la Règlementation et des Libertés Publiques**

Arrêté N °2012150-0004 - de mise en service de l'hélicoptère en terrasse du centre hospitalier maréchal Joffre de Perpignan ..... 589

**Direction des Collectivités Locales**

Arrêté N °2012130-0012 - arrêté déclarant cessible le tréfonds des parcelles nécessaires à la galerie technique sous le massif des Albères pour la réalisation de la ligne d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne ..... 594

**Sous- Préfecture de Prades**

Arrêté N °2012142-0011 - Arrêté portant modification de l'arrêté n 126 2010 relatif à la composition des médecins membres des commissions médicales primaires de l'arrondissement de Prades ..... 596

Arrêté N °2012144-0012 - Arrêté portant autorisation d'organiser les 26 et 27 mai 2012 une manifestation de démonstration de drift et d'exhibition de véhicules de tourisme au grand circuit du Roussillon à Rivesaltes dénommée South Supermeet 2..... 598

Arrêté N °2012145-0028 - Arrêté portant autorisation d'organiser le 08 juillet 2012 une manifestation d'auto cross sur le circuit St Martin à Elne dénommée course poursuite sur terre challenge sud ufolep ..... 604

Arrêté N °2012150-0003 - Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation des véhicules à moteur sur les pistes forestières du Llech et de Balaig en forêt domaniale du Canigou à compter du 2 juin 2012 ..... 610

**Unité Territoriale de la DIRECCTE**

Arrêté N °2012145-0027 - Agrément d'un organisme de services à la personne Dossier :CANET EN ROUSSILLON ..... 614



*Résidence « La Casa Assolellada »*  
*Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes*  
*MAISON DE RETRAITE et S.S.J.A.D.*  
*Chemin de San Pluget - BP 310 - 66403 CERET CEDEX*  
*Tél. 04 68 87 12 01*  
*Fax 04 68 87 50 85*

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR UN POSTE  
D'ERGOTHERAPEUTE DE CLASSE NORMALE**

*L'E.H.P.A.D de CERET « La Casa Assolellada » ouvre un concours sur titre en vue de  
pourvoir un poste d'Ergothérapeute de classe normale*

- *Ce concours est ouvert en application de l'article 5 du décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statut particulier des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'Ergothérapeute de Classe normale vacant dans cet établissement.*
- *Peuvent être candidats les personnes titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L.4331-3 du Code de la Santé Publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 et L 4331-5 du même code.*
- *Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et de la copie du ou des diplômes seront adressés en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à :*

**Monsieur Le Directeur**  
**de la Maison de Retraite EHPAD « La Casa Assolellada »**  
**Chemin de San Pluget**  
**BP 310**  
**66403 CERET Cedex**

A CERET, le 2 janvier 2012

Le Directeur,

**Francis DIULIUS**



*Chemin de San Pluget - BP 310 - 66403 CERET CEDEX*  
*Tél. 04 68 87 12 01 - Fax 04 68 87 50 85*  
*E-mail : [mdr.ceret@free.fr](mailto:mdr.ceret@free.fr)*

**Résidence "Paul REIG"**  
**E.H.P.A.D.**  
**Avenue Joliot Curie**  
**66650 BANYULS SUR MER**  
**Tél : 04-68-98-36-36**

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**

L' EHPAD « Paul REIG » organise un recrutement sans concours destiné à pourvoir **neuf postes vacants d'agents des services hospitaliers qualifiés**, en application du Décret N° 2007-1188 du 3 Août 2007 et notamment l'article 10 relatif au recrutement sans concours des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Les dossiers de candidature, comportant une lettre de candidature, un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée, doivent être adressés en recommandé avec accusé de réception avant le :

**SAMEDI 21 JUILLET 2012 - 17 H 00**  
**(le cachet de la poste faisant foi) à**  
**Monsieur le Directeur de l'EHPAD « Paul REIG »**  
**Avenue Joliot Curie**  
**66650 BANYULS SUR MER**

Une commission constituée de trois membres examinera chaque dossier et convoquera les candidats dont le dossier aura été retenu pour une audition publique.

Les agents recrutés seront soumis aux dispositions applicables aux agents stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Fait à Banyuls sur Mer,  
le 14 Mai 2012.



Le Directeur,

Max CONESA.



*Résidence « La Casa Assolellada »*  
*Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes*  
*MAISON DE RETRAITE et S.S.I.A.D.*  
*Chemin de San Pluget – BP 310 – 66403 CERET CEDEX*  
*Tél. 04 68 87 12 01*  
*Fax 04 68 87 48 64*

**A DIFFUSER :**

**AVIS DE VACANCE D'EMPLOI DE CADRE DE SANTE**  
**(FILIERE INFIRMIERE) DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

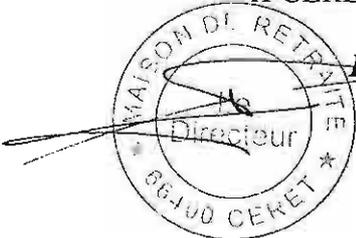
*Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de mutation ou de détachement, en application du Décret n° 2001-1375 du 31 Décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Cadres de santé de la fonction publique hospitalière, un emploi de Cadre de santé (filière infirmière) est vacant à l' E.H.P.A.D. Résidence « La Casa Assolellada » Rue San Pluget à CERET – 66400-*

*Peuvent faire acte de candidature, les candidats appartenant au corps des cadres de santé filière infirmière.*

*Les dossiers de candidatures complétés d'un curriculum vitae, doivent être adressés, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard 3 semaines après insertion du présent avis, au Recueil des Actes Administratifs, sous pli recommandé avec accusé de réception, à :*

*Monsieur Le Directeur, E.H.P.A.D. Résidence « La Casa Assolellada » Rue San Pluget 66400 CERET.*

*A CERET, le 21 Mars 2012*

*Le Directeur,*  
  
**F. DIULIUS**

### Renouvellement tacite d'autorisation

(Publication au RAA de la préfecture du département des Pyrénées Orientales)

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6322-1 à L.6322.3 et R6322-1 à R6322-29
- Vu le dossier de demande de renouvellement d'autorisation produit par l'établissement,

L'autorisation d'exercer

- *sur le territoire de santé des Pyrénées Orientales,*

- L'activité de chirurgie esthétique

**Est renouvelée tacitement au bénéfice au Docteur Joël MELKA à Perpignan.**

**A compter du 14 septembre 2012 pour une durée de 5 ans, sans préjudice des modifications éventuelles de cette durée.**

PRÉFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

**ARRETE PREFECTORAL N° 2012 -**

***portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages du groupe III en provenance de la zone 66-01 « Etang de Salses » et des coquillages des groupes II et III en provenance de la zone 66-04 « Etang de l'Angle »***

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**Chevalier de la légion d'honneur,**

- VU** le règlement CE n° 178-2002 du Parlement Européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire ;
- VU** le règlement CE n° 853-2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- VU** le règlement CE n° 854-2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- VU** le règlement CE n° 1069/2009 du Parlement Européen du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous produits animaux ;
- VU** l'article L 1311-4 du code de la Santé Publique ;
- VU** le Code Rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et son livre IX, titre I chapitre II concernant les organisations professionnelles de la pêche, des élevages marins et de la conchyliculture et son titre II relatif à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques ;
- VU** les articles R 231-35 et R 231-59 du Code Rural et de la pêche maritime relatifs aux conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants ;
- VU** les articles R 202-1 à R 202-34 du Code Rural et de la pêche maritime relatifs aux laboratoires ;
- VU** la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 relative à l'organisation professionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture ;
- VU** le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime ;
- VU** le décret n° 82-635 du 2 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets sur les services des affaires maritimes ;

- VU le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié, fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
- VU le décret 84-428 du 5 juin 1984 , relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
- VU le décret 90-618 du 11 juillet 1990, relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;
- VU le décret n° 2001-426 du 11 mai 2001 modifié, réglementant l'exercice de la pêche à pied à titre professionnel ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2005-1781 du 30 décembre 2005 pris pour l'application de l'article L 231-6 du Code Rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et à la création des directions départementales des territoires et de la mer ;
- VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 1996 modifié fixant les critères sanitaires auxquels doivent satisfaire les coquillages vivants destinés à la consommation humaine immédiate ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants ;
- VU l'arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transport de coquillages vivants avant expédition ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2913/03 du 11 septembre 2003 portant classement de salubrité des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants sur le littoral du département des Pyrénées-Orientales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012118-0002 du 27 avril 2012 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages fouisseurs du groupe II en provenance de la zone 66-01 « Etang de Salses » ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à M. Georges ROCH, Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
- VU la délégation de signature donnée par le Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales en date du 21 novembre 2011 à M. Stéphane PERON ;
- VU l'avis de la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales en date du 23 mai 2012 ;

**CONSIDERANT** les résultats des tests effectués par le réseau de surveillance microbiologique de l'IFREMER de Sète, bulletin n° 12/30 du 22 mai 2012, sur des prélèvements réalisés le 21 mai 2012, indiquant la présence très importante d' E. Coli dans la zone n° 66-01 « Etang de de Salses » sur des palourdes à des taux supérieurs à 4600/100g de chair et de liquide intervalvaire ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

La pêche, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, le stockage, la distribution, la commercialisation et la mise à la consommation humaine des coquillages du groupe III (moules...) en provenance de la zone 66-01 « Etang de Salse » et des coquillages des groupe II (palourdes...) et III (moules...) en provenance de la zone 66-04 « Etang de l'Angle », sont interdits à compter du 23 mai 2012.

### **ARTICLE 2 :**

Les lots de coquillages cités dans l'article 1 pêchés ou ramassés depuis le 21 mai 2012 dans les zones de production mentionnées à l'article 1 et commercialisés doivent être retirés du marché par leurs expéditeurs, en application de l'article 19 du règlement (CE) n° 178/2002.

### **ARTICLE 3 :**

Les lots retirés du marché devront être détruits selon les modalités fixées par le règlement CE n° 1069/2009.

### **ARTICLE 2 :**

M. le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes du Barcarès, de St Laurent de la Salanque, de St Hippolyte et de Salses, le délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, M. le directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, Madame la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales, le commandant de la brigade de Gendarmerie Maritime et M. le commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 23 mai 2012

Pour le préfet et par délégation  
Po/ Le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer

Le Délégué à la mer et au littoral  
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude  
Adjoint au DDTM 66

Stéphane PERON





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
CVO CER

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le code de la route;

**VU** le décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, modifié;

**VU** l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente;

**VU** l'arrêté du 2 juillet 1997 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus destinés à des usagers de tourisme et de loisirs;

**VU** l'arrêté du 15 avril 1998 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1997 susvisé;

**VU** le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes;

**VU** la réception à titre isolé des éléments des petits trains routiers;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2004 réglementant la circulation des petits trains routiers modifié;

**VU** la demande du 9 mai 2012 présentée par la société « Trainbus » d'Argelès sur Mer;

**VU** les procès-verbaux de visite technique périodiques délivrés par l'Apave;

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales en date du 25 mai 2012;

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales en date du 13 mai 2012;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Société TRAINBUS d'Argelès est autorisée à mettre en circulation un petit train touristique de catégorie « 3 » sur la commune d'Elne le samedi 9 juin 2012 entre 9h30 et 18h30.

**ARTICLE 2** : Le petit train routier est constitué: voir tableau en annexe.

**ARTICLE 3** : Le petit train routier ne peut emprunter que l'itinéraire défini en annexe.

**ARTICLE 4** : La longueur de chacun de ces ensembles routiers ne pourra en aucun cas dépasser dix-huit mètres (18 m).

**ARTICLE 5** : Le nombre de véhicules remorqués ne peut en aucun cas excéder trois (3).

**ARTICLE 6** : Des feux seront placés à l'avant et à l'arrière du convoi. Ces feux devront être conformes aux prescriptions de l'arrêté du 4 juillet 1972 susvisé (arrêté du 03 novembre 1988, article 1<sup>er</sup>).

**ARTICLE 8** : Tout conducteur d'un petit train routier doit être titulaire de la catégorie D du permis de conduire. Il doit en outre être en possession de la fiche médicale du conducteur en cours de validité.

**ARTICLE 9** : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraîne la perte de validité du présent arrêté.

**ARTICLE 10 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures

**ARTICLE 11 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,  
Monsieur le Maire de la commune d'Elne,  
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
La société TRAINBUS  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan, le 29 mai 2012

P/le préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
P/ le directeur départemental des territoires  
et de la mer des Pyrénées-Orientales

Le Chef de la Cellule  
de Veille Opérationnelle

Claude MARCEROU

**Véhicule tracteur**

BF 421 LK  
 PRAT  
 29/12/10  
 VF9L4D2AX9X637016  
 2  
 VASP  
 LOCO  
 8 CV  
 NON SPEC

**Véhicule tracteur**

AT-249-JD  
 PRAT  
 04/06/10  
 VF9LD2AX9X637008  
 2  
 VASP  
 LOCO  
 8 CV  
 NON SPEC

**Remorques**

BN 236 HM  
 PRAT  
 11/05/11  
 VF9WCD2XBBX637004  
 25  
 RESP  
 WC02  
 NON SPEC

BN 260 HM  
 PRAT  
 11/05/11  
 VF9WCD2XBBX637006  
 25  
 RESP  
 WC02  
 NON SPEC

BN 288 HM  
 PRAT  
 11/05/11  
 VF9WCD2XBBX637005  
 25  
 RESP  
 WC02  
 NON SPEC

**Remorques**

AT-293-JD  
 PRAT  
 04/06/10  
 VF9WC03XB9X637007  
 25  
 RESP  
 WAGON WC03  
 NON SPEC

AT-214-JD  
 PRAT  
 04/06/10  
 VF9WC03XB9X637008  
 25  
 RESP  
 WAGON WC03  
 NON SPEC

AT-154-JD  
 PRAT  
 04/06/10  
 VF9WC03XB9X637009  
 25  
 RESP  
 WAGON WC03  
 NON SPEC



Pourcours validé ~~2012~~

Jean Alain TIXADOR  
Président de Gafco Ruffray Libéna



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,  
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,  
Développement Durable et  
Nature

Perpignan, le **29 MAI 2012**

**ARRETE PREFECTORAL n°**  
portant attribution de plans de chasse individuels pour  
une ou plusieurs espèces ci-après : cerf, chevreuil,  
daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des  
Pyrénées-Orientales.

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 425-1 à L. 425-3, L.425-6 à L. 425-13 et R.425-1 à R.425-13,
- Vu la loi n° 63-754 du 30 juillet 1963 instituant un plan de chasse du grand gibier pour créer un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique et le décret n° 65-458 du 14 juin 1965 modifié,
- Vu la loi n° 698/2000 du 26 juillet 2000 relative à la chasse modifiée,
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances et plus particulièrement son article 63 - taxes parafiscales supprimées,
- Vu l'arrêté du 20/08/04 fixant les conditions de recouvrement de la taxe parafiscale par animal à tirer dans le cadre d'un plan de chasse,
- Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 1989 et le décret n° 89-505 du 19 juillet 1989 relatifs à la mise en oeuvre du plan de chasse au grand gibier,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009051-13 du 20 février 2009 portant approbation du Schéma départemental de gestion cynégétique des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2010004-34 du 04 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des Territoires et de la Mer,

**Adresse Postale :** Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

**Téléphone :** ☎ Standard 04.68.51.66.66

**Renseignements :**

☞ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
☞ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012136-0018 en date du 15 mai 2012 fixant les minima et maxima des plans de chasse pour la saison cynégétique 2012/2013,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012136-0016 en date du 15 mai 2012 relatif à l'ouverture de la chasse au chevreuil en tir d'été à l'approche ou à l'affût pour l'année 2012 dans le département des Pyrénées-Orientales,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n° 2011325-0021 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu les demandes d'attribution de plans de chasse individuels et l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 3 mai 2012,
- Vu l'avis de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

Considérant que le plan de chasse tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques,

Considérant l'évaluation des effectifs des différentes populations d'espèces de grands gibiers réalisée par la Fédération départementale des chasseurs,

Considérant la nécessité de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

## ARRETE

**Article 1er :** Les bénéficiaires de plans de chasse individuels, sur les territoires dont ils sont détenteurs du droit de chasse, figurent aux annexes 1 (liste globale des bénéficiaires) et 2 (attributions individuelles) du présent arrêté.

**Article 2 : Espèces, modes, périodes et jours de chasse :**

ESPECES	MODES DE CHASSE	PERIODES ET JOURS DE CHASSE
Cerf, biche (toutes classes d'âge)	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus)	Du 09/09/2012 au 28/02/2013 tous les jours de la semaine
Biche, jeune de l'année, daguet et 4 cors	Battue (minimum 5 chasseurs)	Du 09/09/2012 au 31/01/2013 les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux
Cerf	Battue (minimum 5 chasseurs)	Du 15/10/2012 au 31/01/2013 les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux
Chevreuil en tir d'été	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus) Prélèvement maxi. de 1/3 du plan de chasse pour le brocard	Du 01/06/2012 au 08/09/2012 tous les jours de la semaine

Chevreuil	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus) Battue (minimum 5 chasseurs)	Approche et affût : du 09/09/2012 au 28/02/2013 tous les jours de la semaine Battue : du 09/09/2012 au 31/01/2013 les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux
Daim	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus) Battue (minimum 5 chasseurs)	Approche et affût : du 09/09/2012 au 28/02/2013 tous les jours de la semaine Battue : du 09/09/2012 au 31/01/2013 les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux
Isard	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus)	Approche et affût : du 09/09/2012 au 31/01/2013 tous les jours de la semaine
Mouflon	Approche et affût (en individuel ou par équipe de 4 chasseurs au plus) Battue (minimum 5 chasseurs)	Pour l'ensemble des unités de gestion sauf Madres et Haut-Vallespir : du 01/09/2012 au 31/01/2013 Pour les unités de gestion Madres et Haut-Vallespir : du 01/09/2012 au 28/02/2013 Approche et affût : tous les jours de la semaine Battue : les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés légaux

**Les jours de chasse sont choisis par chaque détenteur du droit de chasse parmi ceux définis par le présent arrêté et indiqués dans leur règlement intérieur.**

**Article 3 : Modalités pratiques :**

- carnets à souche d'attestation de transport délivrés par la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales pour les personnes non titulaires d'un permis de chasser validé ;

- carte de déclaration de l'animal capturé dûment complétée ;

- tout animal présentant des signes extérieurs de maladie, déficient, d'une maigreur extrême doit être remis par le détenteur de droit de chasse (non vidé) contre reçu au Laboratoire départemental vétérinaire de Perpignan ;

- en milieu de saison, une analyse des prélèvements par sexe/ratio pour chacune des espèces peut être réalisée afin de redéfinir éventuellement le sexe/ratio.

**Article 4 : Marquage :**

Chaque animal abattu est, préalablement à tout transport, et sur les lieux mêmes de la capture, munis du dispositif de marquage, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse.

**Article 5: Compte-rendu d'exécution du plan de chasse :**

Dés la fin des périodes autorisées de chasse, et à des fins de contrôle, les bénéficiaires de plans de chasse adressent à la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales les cartes de prélèvements renseignées ainsi que les cartes de prélèvements et les bracelets non utilisés.

**Article 6 :** Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales :

Le secrétaire général de la Préfecture,  
Le sous-préfet de Céret,  
La sous-préfète de Prades,  
Le directeur départemental des Territoires et de la Mer,  
Le directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts,  
Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,  
Le commandant du Groupement de gendarmerie,  
Les maires des communes concernées,

Le Chef du Service Environnement,  
Forêt, Sécurité Routière,



**Frédéric ORTIZ**

Réf. Territoire	Communes concernées		Espèces	Bénéficiaires Plan de Chasse	
.66.001.01	L' ALBERE		M.Ch	Chasse Privée	L'ALBÉRIENNE
.66.003.01	AMELIE LES BAINS PALALDA		M . Ch .	A.C.C.A.	AMÉLIE LES BAINS
.66.004.01	LES ANGLES	LLAGONNE	M	A.I.C.A.	CAPCIR
.66.004.02	LES ANGLES	LA LLAGONNE, REAL	I.M	A.I.C.A.	CAPCIR
.66.004.03	LES ANGLES	LLAGONNE,	C.Ch	A.I.C.A.	CAPCIR
.66.004.04	LES ANGLES	LLAGONNE, MATEMALE,	C.Ch / Réserve	A.I.C.A.	CAPCIR
.66.006.01	ANSIGNAN	RASIGUERES	Ch	A.I.C.A.	ROQUEMOULADE
.66.008.01	ARGELES SUR MER		Ch	A.C.C.A.	ARGÈLES SUR MER
.66.009.01	ARLES SUR TECH		M.Ch	A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
.66.009.02	ARLES SUR TECH		C	A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
.66.009.03	ARLES SUR TECH		Ch.M/Réserve	A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
.66.010.01	AYGUATEBIA TALAU	CONFLENT	C.Ch	A.I.C.A.	GARROTXES
.66.010.02	AYGUATEBIA TALAU		C / Réserve	A.I.C.A.	GARROTXES
.66.013.01	BAILLESTAVY		Ch	A.C.C.A.	BAILLESTAVY
.66.013.02	BAILLESTAVY	GLORIANES	I.Ch	Chasse Privée	COULET JEAN CLAUDE
.66.016	BANYULS SUR MER		Ch	A.C.C.A.	BANYULS SUR MER
.66.018.01	LA BASTIDE		I.Ch	A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
.66.018.02	LA BASTIDE		Ch / Réserve	A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
.66.018.03	LA BASTIDE		I.Ch	Chasse Privée	GOLO LOES
.66.018.04	LA BASTIDE		Ch	Chasse Privée	DAVIES TEFFREY
.66.019.01	BELESTA		Ch	A.C.C.A.	BÉLESTA
.66.020.01	BOLQUERE		C.Ch.M	A.I.C.A.	MONT-LOUIS
.66.022.01	BOULE D'AMONT		Ch	A.C.C.A.	BOULE D'AMONT
.66.023.01	BOULETERNERE	CASEFABRE	Ch	A.C.C.A.	BOULETERNERE
.66.024.01	LE BOULOU		Ch	A.C.C.A.	BOULOU (LE)
.66.029.01	CAIXAS		Ch	A.C.C.A.	CAIXAS
.66.030.01	CALCE		Ch	A.C.C.A.	CALCE
.66.032.01	CALMEILLES		Ch	A.C.C.A.	CALMEILLES
.66.032.02	CALMEILLES		C	Chasse Privée	MAS BAUX
.66.033.01	CAMELAS		Ch	A.C.C.A.	CAMÉLAS
.66.034.01	CAMPOME		C.Ch	A.C.C.A.	CAMPOME
.66.034.02	CAMPOME		Ch / Réserve	A.C.C.A.	CAMPOME
.66.035.01	CAMPOUSSY		Ch	A.C.C.A.	CAMPOUSSY
.66.035.02	CAMPOUSSY		Ch	Chasse Privée	BAUBY LAURENT
.66.036.01	CANAVELLES		I.C.Ch	A.C.C.A.	CANAVELLES
.66.039.01	CARAMANY		Ch	A.C.C.A.	CARAMANY
.66.040.01	CASEFABRE		Ch	A.C.C.A.	CASEFABRE
.66.041.01	CASES DE PENE		Ch	A.C.C.A.	CASES DE PENE
.66.042.01	CASSAGNES		Ch	A.C.C.A.	CASSAGNES
.66.044.01	CASTELNOU		Ch	A.C.C.A.	CASTELNOU
.66.045.01	CATLLAR		Ch	A.C.C.A.	CATLLAR
.66.045.02	CATLLAR		Ch / Réserve	A.C.C.A.	CATLLAR
.66.046.01	CAUDIES DE FENOUILLEDES		I.Ch	A.C.C.A.	CAUDIÈS DE FENOUILLEDES
.66.049.01	CERET		M . Ch	A.C.C.A.	CÉRET

.66.053.01	COLLIOURE		Ch	A.C.C.A.	COLLIOURE
.66.054.01	CONAT		I.C.Ch	A.C.C.A.	CONAT
.66.054.02	CONAT		Ch / Réserve	A.C.C.A.	CONAT
.66.055.01	CORBERE		Ch	A.C.C.A.	CORBÈRE
.66.056.01	CORBERE LES CABANES		Ch	A.C.C.A.	CORBÈRE LES CABANES
.66.057.01	CORNEILLA DE CONFLENT		Ch	A.C.C.A.	CORNEILLA DE CONFLENT
.66.060.01	CORSAVY		I.Ch	A.C.C.A.	CORSAVY
.66.060.02	CORSAVY		Ch/Réserve	A.C.C.A.	CORSAVY
.66.061.01	COUSTOUGES		M.C.Ch	A.C.C.A.	COUSTOUGES
.66.061.02	COUSTOUGES		Ch	Chasse Privée	VERGES JEAN LUC
.66.063.01	LES CLUSES		Ch	A.C.C.A.	CLUSES (LES)
.66.067.01	ERR		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	ERR
.66.068.01	ESCARO		I.Ch	A.C.C.A.	ESCARO
.66.069.01	ESPIRA DE L'AGLY		Ch	A.C.C.A.	ESPIRA DE L'AGLY
.66.069.02	ESPIRA DE L'AGLY		Ch		TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S
.66.071.01	ESTAGEL		Ch	A.C.C.A.	ESTAGEL
.66.072.01	ESTAVAR		C.Ch	A.C.C.A.	ESTAVAR
.66.072.02	ESTAVAR		Ch / Réserve	A.C.C.A.	ESTAVAR
.66.073.01	ESTOHER	CODALET, ESPIRA DE CONFLENT, FILLOLS, FINESTRET, JOCH,	Ch	A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
.66.073.02	ESTOHER	JOCH	I	A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
.66.073.03	ARBOUSSOLS		Ch	A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
.66.074.01	EUS		Ch	A.C.C.A.	EUS
.66.075.01	EYNE		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	EYNE
.66.076.01	FELLUNS		C.Ch	A.I.C.A.	MATASSA
.66.076.02	FELLUNS		Ch/Réserve	A.I.C.A.	MATASSA
.66.077.01	FENOUILLET		I.Ch	A.C.C.A.	FENOUILLET
.66.077.02	FENOUILLET		I/Réserve	A.C.C.A.	FENOUILLET
.66.079.01	FINESTRET		I.Ch	Chasse Privée	CRASTRES GEORGES
.66.080.01	FONTPEDROUSE		I	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.080.02	FONTPEDROUSE		C	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.080.03	FONTPEDROUSE		C	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.080.04	FONTPEDROUSE		Ch	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.080.05	FONTPEDROUSE		Ch	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.080.06	FONTPEDROUSE		I / Réserve	A.I.C.A.	CARANÇA
.66.081.01	FONTRABIOUSE		C.Ch	A.C.C.A.	FONTRABIOUSE
.66.083.01	FOSSÉ	SAINT MARTIN	I	A.I.C.A.	UNION
.66.083.02	FOSSÉ	SAINT MARTIN, VIRA	I / Réserve	A.I.C.A.	UNION
.66.083.03	FOSSÉ	SAINT MARTIN, VIRA	Ch	A.I.C.A.	UNION
.66.083.04	FOSSÉ		Ch / Réserve	A.I.C.A.	UNION
.66.084.01	FOURQUES		Ch	A.C.C.A.	FOURQUES
.66.085.02	FUILLA		I.Ch	A.C.C.A.	FUILLA
.66.085.03	FUILLA		Ch/Réserve	A.C.C.A.	FUILLA
.66.086.01	GLORIANES		I.Ch	A.C.C.A.	GLORIANES
.66.086.03	GLORIANES		Ch	Chasse Privée	MAS NOU
.66.088.01	ILLE SUR TET		Ch	A.C.C.A.	ILLE SUR TÊT
.66.091.01	LAMANERE		I.Ch.M	A.C.C.A.	LAMANÈRE
.66.095.03	LATOUR DE CAROL		M .C.Ch	A.C.C.A.	LATOUR DE CAROL
.66.096.01	LATOUR DE FRANCE		Ch	A.C.C.A.	LATOUR DE FRANCE
.66.097.02	LESQUERDE		I.Ch	A.C.C.A.	LESQUERDE

.66.097.03	LESQUERDE		I/Réserve	A.C.C.A.	LESQUERDE
.66.099.01	LLAURO		Ch	A.C.C.A.	LLAURO
.66.100.01	LLO		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	LLO
.66.102.01	MANTET		I.C.Ch	A.C.C.A.	MANTET
.66.104.01	CLARA		Ch	A.I.C.A.	CLARA/LOS MASOS
.66.106.01	MAUREILLAS LAS ILLAS		M . Ch . D	A.C.C.A.	MAUREILLAS LAS ILLAS
.66.107.01	MAURY		M . Ch	A.C.C.A.	MAURY
.66.108.01	MILLAS		Ch	A.C.C.A.	MILLAS
.66.109.01	MOLITG LES BAINS	MOSSET	C.Ch	A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
.66.109.02	MOLITG LES BAINS		Ch / Réserve	A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
.66.111.01	MONTALBA LE CHATEAU		Ch	A.C.C.A.	MONTALBA LE CHÂTEAU
.66.111.02	MONTALBA LE CHATEAU		Ch / Réserve	A.C.C.A.	MONTALBA LE CHÂTEAU
.66.112.01	MONTAURIOL		Ch	A.C.C.A.	MONTAURIOL
.66.113.01	MONTBOLO		I.Ch	A.C.C.A.	MONTBOLO
.66.115.01	MONTESQUIEU DES ALBERES		Ch	A.C.C.A.	MONTESQUIEU LES ALBÈRES
.66.116.01	MONTFERRER		Ch	A.C.C.A.	MONTFERRER
.66.118.01	MONTNER		Ch	A.C.C.A.	MONTNER
.66.119.01	MOSSET		C.Ch	A.C.C.A.	MOSSET
.66.119.02	MOSSET		Ch / Réserve	A.C.C.A.	MOSSET
.66.119.04	MOSSET		C.Ch	Chasse Privée	COMMUNE DE MOSSET
.66.119.05	MOSSET		M.C.Ch	Chasse Privée	COBAZET
.66.119.06	MOSSET		Ch	Chasse Privée	TRIADO CHRISTIAN
.66.119.07	MOSSET		Ch	Chasse Privée	GAZE ERIC
.66.119.08	MOSSET		C.Ch	Chasse Privée	VILACECA PAUL HENRI
.66.119.09	MOSSET		Ch	Chasse Privée	GUIBERT CHARLOTTE
.66.120.01	NAHUJA		C.Ch	A.C.C.A.	NAHUJA
.66.121.01	NEFIACH		Ch	A.C.C.A.	NÉFIACH
.66.122.01	NOHEDES	RIA SIRACH	I.M	A.I.C.A.	LE CAILLAN
.66.122.02	NOHEDES	RIA SIRACH	C	A.I.C.A.	LE CAILLAN
.66.122.03	NOHEDES	RIA SIRACH	Ch	A.I.C.A.	LE CAILLAN
.66.123.01	NYER		I.C.Ch	A.C.C.A.	NYER
.66.123.02	NYER		I.C		Réserve Naturelle Nyer
.66.124.01	FONT ROMEU ODEILLO VIA		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	FONT ROMEU
.66.124.02	FONT ROMEU ODEILLO VIA		I.M.C.Ch/ Ilivia	Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66
.66.124.03	BOLQUERE		M / Ilivia / Réserve Carl	Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66
.66.125.01	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA	I.C	A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
.66.125.02	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA	M . Ch	A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
.66.125.03	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA	I.C / Réserve	A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
.66.125.05	AYGUATEBIA TALAU		C.Ch	Chasse Privée	TUÉVOL
.66.126.01	OMS		Ch	A.C.C.A.	OMS
.66.127.01	OPOUL PERILLOS		ch	A.C.C.A.	OPOUL PÉRILLOS
.66.128.01	OREILLA		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	OREILLA
.66.128.02	OREILLA		C / Réserve	A.C.C.A.	OREILLA
.66.130.01	OSSEJA	VALCEBOLLERE	I.C.Ch	A.C.C.A.	OSSEJA
.66.132.01	PALAU DE CERDAGNE		I.C.Ch	A.C.C.A.	PALAU DE CERDAGNE
.66.134.01	PASSA		Ch	A.C.C.A.	PASSA
.66.137.01	LE PERTHUS		Ch	A.C.C.A.	LE PERTHUS
.66.142.01	PLANES		I.C.Ch	A.C.C.A.	PLANÈS
.66.147.01	PORTE PUYMORENS	VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES,	I.M	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.147.02	PORTE PUYMORENS	VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES,	C.Ch	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS

.66.147.04	PORTE PUYMORENS	VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES,	I.C / Réserve Soula	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.147.05	PORTE PUYMORENS	VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES,	I.M / Réserve du Carlit	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.147.06	PORTE PUYMORENS		I.M.C / Réserve Font Vi	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.147.16	PORTE PUYMORENS	VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES,	M.C.Ch Réserve carlit c	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.147.17	BOURG MADAME		Ch	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
.66.150.01	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		I.M.Ch	A.C.C.A.	PRATS DE MOLLO
.66.152.01	PRUGNANES		I.Ch	A.C.C.A.	PRUGNANES
.66.152.02	PRUGNANES		Ch/Réserve	A.C.C.A.	PRUGNANES
.66.153.01	PRUNET ET BELPUIG		Ch	A.C.C.A.	PRUNET ET BELPUIG
.66.155.02	PY		I.C.Ch	Chasse Privée	S.C.F ECUREUIL
.66.155.04	PY		I.M .C.Ch	A.C.C.A.	PY
.66.156.01	RABOUILLET		C.Ch	A.C.C.A.	RABOUILLET
.66.156.02	RABOUILLET		Ch/Réserve	A.C.C.A.	RABOUILLET
.66.157.01	RAILLEU		C.Ch	A.C.C.A.	RAILLEU
.66.157.02	RAILLEU		C./ Réserve	A.C.C.A.	RAILLEU
.66.160.01	REYNES		M . Ch	A.C.C.A.	REYNÈS
.66.165.01	RODES		Ch	A.C.C.A.	RODES
.66.166.01	SAHORRE		I	A.C.C.A.	SAHORRE
.66.166.02	SAHORRE		I	A.C.C.A.	SAHORRE
.66.166.03	SAHORRE		Ch	A.C.C.A.	SAHORRE
.66.167.01	SAILLAGOUSE		I.C.Ch	A.C.C.A.	SAILLAGOUSE
.66.169.01	SAINT ARNAC		Ch	A.C.C.A.	SAINT ARNAC
.66.170.01	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE		Ch	A.C.C.A.	SAINTE COLOMBE DE LA C.
.66.178.01	SAINT JEAN PLA DE CORTS		Ch	A.C.C.A.	SAINT JEAN PLA DE CORTS
.66.179.01	SAINT LAURENT DE CERDANS		M . C . Ch . D	A.C.C.A.	SAINT LAURENT DE CERDANS
.66.181.01	SAINTE LEOCADIE		C.Ch	A.C.C.A.	SAINTE LÉOCADIE
.66.183.01	SAINT MARSAL		I.Ch	A.C.C.A.	SAINT MARSAL
.66.183.02	SAINT MARSAL		Ch / Réserve	A.C.C.A.	SAINT MARSAL
.66.185.01	SAINT MICHEL DE LLOTES		Ch	A.C.C.A.	SAINT MICHEL DE LLOTES
.66.187.01	SAINT PAUL DE FENOUILLET		I.M.Ch	A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
.66.187.02	SAINT PAUL DE FENOUILLET		Ch/Réserve	A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
.66.188.01	SAINT PIERRE DELS FORCATS		I.C.Ch	A.C.C.A.	SAINT PIERRE DELS FORCATS
.66.190.01	SALSES LE CHATEAU		Ch	A.C.C.A.	SALSES LE CHÂTEAU
.66.191.01	SANSA		I.M.C.Ch	A.C.C.A.	SANSA
.66.191.02	SANSA		M/Réserve	A.C.C.A.	SANSA
.66.194.01	SERRALONGUE		Ch.M	A.C.C.A.	SERRALONGUE
.66.196.01	SOREDE		Ch	A.C.C.A.	SORÈDE
.66.197.01	SOUANYAS		C.Ch	A.C.C.A.	SOUANYAS
.66.198.01	SOURNIA		C.Ch	A.C.C.A.	SOURNIA
.66.199.01	TAILLET		Ch	A.C.C.A.	TAILLET
.66.202.01	TARERACH		Ch	A.C.C.A.	TARERACH
.66.203.01	TAULIS		I.Ch	A.C.C.A.	TAULIS
.66.203.02	TAULIS		Ch/Réserve	A.C.C.A.	TAULIS
.66.205.01	TAUTAVEL		M . Ch	A.C.C.A.	TAUTAVEL
.66.206.01	LE TECH		I.Ch.M	A.C.C.A.	TECH (LE)
.66.207.01	TERRATS		Ch	A.C.C.A.	TERRATS
.66.211.01	TORDERES		Ch	A.C.C.A.	TORDÈRES
.66.214.01	TRESSERRE		Ch	A.C.C.A.	TRESSERRE
.66.215.01	TREVILLACH		Ch	A.I.C.A.	SEQUERRE

.66.219.01	URBANYA	NOHEDES	M .C.Ch	A.C.C.A.	URBANYA
.66.220.01	VALCEBOLLERE		I.C.Ch	A.C.C.A.	VALCEBOLLERE
.66.221.01	VALMANYA		I.Ch	A.C.C.A.	VALMANYA
.66.222.01	VERNET LES BAINS		I.Ch	A.C.C.A.	VERNET LES BAINS
.66.230.01	VINCA		Ch	A.C.C.A.	VINÇA
.66.233.01	VIVES		Ch	A.C.C.A.	VIVÈS
.66.233.02	VIVES		Ch	Chasse Privée	SAQUE JOSÉ
.66.740.01	LAROQUE DES ALBERES		Ch	A.C.C.A.	LAROQUE DES ALBERES
.66.ALB.1	LAROQUE DES ALBERES		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.ALB.2	SOREDE		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BAG.1	SALSES LE CHATEAU		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BAG.2	OPOUL PERILLOS		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BAG.3	VINGRAU		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BAR.1	LA LLAGONNE		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BAR.2	LES ANGLES		M.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BOH.1	FENOUILLET		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BOH.2	FENOUILLET		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BOH.3	VIRA		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BOH.4	VIRA		I.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BOH.5	FENOUILLET		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BVA.1	MONTBOLO		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.BVA.2	ARLES SUR TECH		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAL.1	THUES ENTRE VALLS		I.C.	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.10	BAILLESTAVY		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.11	VALMANYA		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.12	VALMANYA		I ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.13	CASTEIL	FILLOLS, PRATS DE MOLLO LA PRESTE, TAURINYA, LE TECH,	I (jonction can 1 et 2 hv	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.3	CASTEIL		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.4	VERNET LES BAINS		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.5	FILLOLS		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.6	TAURINYA		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.7	CLARA		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.8	ESTOHER		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAN.9	ESTOHER		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAS.1	MOSSET		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAS.4	MOLITG LES BAINS		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAS.5	EUS		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAY.1/2	FORMIGUERES		M.C	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAY.3	LES ANGLES	PUYVALADOR	M.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAY.4	FORMIGUERES		I.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CAY.5	FONTRABIOUSE		I.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CDP.1	SANSA		M.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CDP.2	SANSA		M.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CDP.3	REAL		M.C	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CER.1	CERBERE		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CLR.1	AYGUATEBIA TALAU		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CLR/CDL.1	AYGUATEBIA TALAU		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.1	SOUANYAS		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.10	VERNET LES BAINS		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

.66.COF.11	CASTEIL		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.12	SAHORRE		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.2	ESCARO		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.3	FUILLA		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.4	SERDINYA		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.5	CORNEILLA DE CONFLENT		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.8	CLARA		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COF.9	FILLOLS		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COT.1	SERDINYA		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.COT.2	VILLEFRANCHE DE CONFLENT		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CRA.1	LES ANGLES	PUYVALADOR	C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CRA.2	LA CABANASSE		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.CRA.3	EYNE		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.ENT.1	THUES ENTRE VALLS		I	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.ENT.2	NYER		I	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FED.1	CAMPOUSSY		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FED.2	SOURNIA		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FED.5	RABOUILLET		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FPD.3	FONTPEDROUSE		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FPD.4	CANAVEILLES		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.FRU.1	FONT ROMEU ODEILLO VIA		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.10	CORSAVY		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.11	CORSAVY		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.12	CORSAVY		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.2	CORSAVY		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.3	MONTFERRER		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.4	LE TECH		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.5	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.6	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.7	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.8	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		I	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.HVA.9	PRATS DE MOLLO LA PRESTE		I	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.MAG.1	CAUDIES DE FENOUILLEDES		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.MAG.2	SAINT PAUL DE FENOUILLET		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.NUR.2	NOHEDES		M.C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.NUR.3	URBANYA		C.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.REA.1	TORDERES		Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.TES.1	ESCARO		I.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
.66.TES.2	SAHORRE		I.M.Ch	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.001.01

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée L'ALBÉRIENNE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	410		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	1	290		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4000 à 4001	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.003.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. AMÉLIE LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	18	411 à 428		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	11	1 à 11		
Mouflon indéterminé	11	291 à 301		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	8	4002 à 4009	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.004.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	429 à 435		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	5	12 à 16		
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.004.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	1	1400		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	9	436 à 444		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	4	17 à 20		
Mouflon indéterminé	2	302 à 303		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.004.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	19	2035 à 2053
Daguet et cerf 4 cors	27	2210 à 2236
Biche et jeunes	100	2410 à 2509
Cerf indéterminé	36	3200 à 3235
Cerf prémarquage	30	3540 à 3569

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	40	4010 à 4049
Chevreuil prémarquage	12	6200 à 6211

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.004.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	4	2054 à 2057	
Daguet et cerf 4 cors	6	2237 à 2242	
Biche et jeunes	22	2510 à 2531	
Cerf indéterminé	8	3236 à 3243	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	4050 à 4059	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.006.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. ROQUEMOULADE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	15	4060 à 4074	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.008.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARGELÈS SUR MER

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4075 à 4076	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.009.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	445 à 446		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	2	21 à 22		
Mouflon indéterminé	2	304 à 305		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	22	4077 à 4098	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.009.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3244	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.009.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	447		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	1	306		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	4099	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.010.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	9	2058 à 2066
Daguet et cerf 4 cors	13	2243 à 2255
Biche et jeunes	48	2532 à 2579
Cerf indéterminé	18	3245 à 3262
Cerf prémarquage	15	3570 à 3584

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	22	4100 à 4121
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.010.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2067
Daguet et cerf 4 cors	2	2256 à 2257
Biche et jeunes	7	2580 à 2586
Cerf indéterminé	2	3263 à 3264
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé		
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.013.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BAILLESTAVY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	11	4122 à 4132	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.013.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COULET JEAN CLAUDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	860		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1401		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4133 à 4138	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.016

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BANYULS SUR MER

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	2	4139 à 4140	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.018.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	861 à 864		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	4	1402 à 1405		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	22	4141 à 4162	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.018.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4163 à 4164	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.018.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GOLO LOES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	865 à 866		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1406		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4165 à 4168	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.018.04

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée DAVIES TEFFREY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	8	4169 à 4176	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.019.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BÉLESTA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	4177 à 4186	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.020.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MONT-LOUIS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2068 à 2069
Daguet et cerf 4 cors	3	2258 à 2260
Biche et jeunes	12	2587 à 2598
Cerf indéterminé	5	3265 à 3269
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	12	4187 à 4198
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.022.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULE D'AMONT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	17	4199 à 4215	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.023.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULETERNERRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	4216 à 4222	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.024.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULOU (LE)

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4223 à 4226	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.029.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAIXAS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4227 à 4232	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.030.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALCE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4233 à 4235	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.032.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALMEILLES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	11	4236 à 4246	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.032.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS BAUX

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	4247	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.033.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMÉLAS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	4248 à 4255	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.034.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOME

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2070	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2599	
Cerf indéterminé	1	3270	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	12	4256 à 4267	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.034.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOME

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	4268	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.035.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOUSSY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	14	4269 à 4282	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.035.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée BAUBY LAURENT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	4283 à 4287	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.036.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CANAVEILLES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	4	2071 à 2074
Daguet et cerf 4 cors	6	2261 à 2266
Biche et jeunes	24	2600 à 2623
Cerf indéterminé	9	3271 à 3279
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	18	4288 à 4305
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.039.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CARAMANY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	4306 à 4313	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.040.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASEFABRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4314 à 4315	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.041.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASES DE PENE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4316 à 4319	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.042.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASSAGNES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	4320 à 4327	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.044.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASTELNOU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	4328 à 4332	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.045.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	16	4333 à 4348	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.045.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4349 à 4350	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.046.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAUDIÈS DE FENOUILLEDES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	867 à 871		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	5	1407 à 1411		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	24	4351 à 4374	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.049.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CÉRET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	448 à 455		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	4	23 à 26		
Mouflon indéterminé	3	307 à 309		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	12	4375 à 4386	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.053.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COLLIOURE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4387 à 4388	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.054.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	1	1412		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2075	
Daguet et cerf 4 cors	1	2267	
Biche et jeunes	4	2624 à 2627	
Cerf indéterminé	2	3280 à 3281	
Cerf prémarquage	2	3585 à 3586	

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	24	4389 à 4412	
Chevreuril prémarquage	5	6212 à 6216	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.054.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4413 à 4416	
Chevreuril prémarquage	1	6217	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.055.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4417 à 4420	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.056.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE LES CABANES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4421 à 4423	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.057.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORNEILLA DE CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	9	4424 à 4432	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.060.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	872 à 877		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1413 à 1418		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	24	4433 à 4456	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.060.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	4457	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.061.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COUSTOUGES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	456		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	27		
Mouflon indéterminé	1	310		

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3282	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4458 à 4463	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.061.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VERGES JEAN LUC

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4464 à 4465	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.063.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CLUSES (LES)

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4466 à 4469	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.067.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ERR

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	18	878 à 895		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	17	1419 à 1435		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	457 à 458		Du 1er Septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Mouflon mâle	2	28 à 29		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2076
Daguet et cerf 4 cors	1	2268
Biche et jeunes	6	2628 à 2633
Cerf indéterminé	2	3283 à 3284
Cerf prémarquage	3	3587 à 3589

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	10	4470 à 4479
Chevreuil prémarquage	3	6218 à 6220

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.068.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESCARO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	896 à 898		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	2	1436 à 1437		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3285	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	11	4480 à 4490	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.069.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESPIRA DE L'AGLY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4491 à 4493	
Chevreuril prémarquage	1	6221	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.069.02

Bénéficiaire plan de chasse : TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4494 à 4496	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.071.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAGEL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4497 à 4500	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.072.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAVAR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2077
Daguet et cerf 4 cors	1	2269
Biche et jeunes	2	2634 à 2635
Cerf indéterminé	2	3286 à 3287
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	8	4501 à 4508
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.072.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAVAR

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	1	4509	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.073.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	40	4510 à 4549	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.073.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	15	899 à 913		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	15	1438 à 1452		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.073.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	18	4550 à 4567	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.074.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EUS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	11	4568 à 4578	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.075.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EYNE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	33	914 à 946		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	32	1453 à 1484		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	24	459 à 482		Du 1er Septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Mouflon mâle	16	30 à 45		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2078
Daguet et cerf 4 cors	2	2270 à 2271
Biche et jeunes	6	2636 à 2641
Cerf indéterminé	2	3288 à 3289
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	10	4579 à 4588
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.076.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3290	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	24	4589 à 4612	
Chevreuril prémarquage	5	6222 à 6226	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.076.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4613 à 4615	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.077.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	947 à 948		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1485		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	9	4616 à 4624	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.077.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	949		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.079.01

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CRASTRES GEORGES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	950		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	4625 à 4627	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	70	951 à 1020		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	70	1486 à 1555		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	3	2079 à 2081
Daguet et cerf 4 cors	4	2272 à 2275
Biche et jeunes	15	2642 à 2656
Cerf indéterminé	5	3291 à 3295
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé		
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2082 à 2083
Daguet et cerf 4 cors	4	2276 à 2279
Biche et jeunes	14	2657 à 2670
Cerf indéterminé	5	3296 à 3300
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé		
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4628 à 4631	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.05

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4632 à 4635	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.080.06

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANÇA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1021 à 1022		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	2	1556 à 1557		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.081.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONTRABIOUSE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2084 à 2085
Daguet et cerf 4 cors	3	2280 à 2282
Biche et jeunes	8	2671 à 2678
Cerf indéterminé	6	3301 à 3306
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	24	4636 à 4659
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.083.01Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1023		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1558		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.083.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1024		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1559		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.083.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	34	4660 à 4693	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.083.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4694 à 4699	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.084.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FOURQUES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4700 à 4701	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.085.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	1	1560		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	4702 à 4708	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.085.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	1	4709	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.086.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. GLORIANES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1025 à 1028		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1561 à 1563		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	14	4710 à 4723	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.086.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS NOU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4724 à 4729	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.088.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ILLE SUR TÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	14	4730 à 4743	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.091.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAMANÈRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPIR				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	5	311 à 315		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	20	4744 à 4763	
Chevreuril prémarquage	2	6227 à 6228	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.095.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	483 à 492		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	6	46 à 51		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2086 à 2087
Daguet et cerf 4 cors	2	2283 à 2284
Biche et jeunes	8	2679 à 2686
Cerf indéterminé	3	3307 à 3309
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	18	4764 à 4781
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.096.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE FRANCE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4782 à 4787	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.097.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1029		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1564		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4788 à 4793	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.097.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1030		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.099.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LLAURO

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	4794 à 4797	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.100.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	1031 à 1054		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	23	1565 à 1587		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	18	493 à 510		Du 1er Septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Mouflon mâle	12	52 à 63		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	3	2088 à 2090	
Daguet et cerf 4 cors	4	2285 à 2288	
Biche et jeunes	15	2687 à 2701	
Cerf indéterminé	6	3310 à 3315	
Cerf prémarquage	10	3590 à 3599	

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	14	4798 à 4811	
Chevreuil prémarquage	4	6229 à 6232	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.102.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MANTET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	32	1055 à 1086		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	31	1588 à 1618		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2091
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	2702
Cerf indéterminé	1	3316
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	8	4812 à 4819
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.104.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CLARA/ LOS MASOS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	4820 à 4829	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.106.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAUREILLAS LAS ILLAS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	511 à 514		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	3	64 à 66		
Mouflon indéterminé	2	316 à 317		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	15	4830 à 4844	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION : 66.01-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé	4	6250 à 6253	
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.107.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAURY

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	515		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	67		
Mouflon indéterminé	1	318		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	4845 à 4854	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.108.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MILLAS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	9	4855 à 4863	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.109.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3317	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	20	4864 à 4883	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.109.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4884 à 4885	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.111.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	11	4886 à 4896	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.111.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	4897	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.112.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTAURIOL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	4898 à 4899	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.113.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTBOLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1087		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1619		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	15	4900 à 4914	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.115.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTESQUIEU LES ALBÈRES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	4915 à 4917	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.116.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTFERRER

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	25	4918 à 4942	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.118.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTNER

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	4943 à 4948	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2092 à 2093	
Daguet et cerf 4 cors	3	2289 à 2291	
Biche et jeunes	9	2703 à 2711	
Cerf indéterminé	3	3318 à 3320	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	27	4949 à 4975	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	2	4976 à 4977	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.04

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COMMUNE DE MOSSET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2094 à 2095	
Daguet et cerf 4 cors	4	2292 à 2295	
Biche et jeunes	14	2712 à 2725	
Cerf indéterminé	5	3321 à 3325	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	36	4978 à 5013	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.05

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COBAZET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1088 à 1091		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	5	1620 à 1624		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	12	516 à 527		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	5	68 à 72		
Mouflon indéterminé	3	319 à 321		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	3	2096 à 2098	
Daguet et cerf 4 cors	4	2296 à 2299	
Biche et jeunes	14	2726 à 2739	
Cerf indéterminé	5	3326 à 3330	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	20	5014 à 5033	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.06

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TRIADO CHRISTIAN

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5034	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.07

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GAZE ERIC

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5035 à 5037	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.08

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VILACECA PAUL HENRI

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2099	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2740	
Cerf indéterminé	1	3331	
Cerf prémarquage	1	3600	

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5038 à 5043	
Chevreuril prémarquage	1	6233	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.119.09

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GUIBERT CHARLOTTE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5044 à 5047	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.120.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NAHUJA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2741	
Cerf indéterminé	1	3332	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	5	5048 à 5052	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.121.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NÉFIACH

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5053 à 5060	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.122.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1092 à 1093		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	2	1625 à 1626		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	528 à 534		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	2	73 à 74		
Mouflon indéterminé	2	322 à 323		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.122.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2100 à 2101	
Daguet et cerf 4 cors	3	2300 à 2302	
Biche et jeunes	13	2742 à 2754	
Cerf indéterminé	5	3333 à 3337	
Cerf prémarquage	6	3601 à 3606	

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.122.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	26	5061 à 5086	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.123.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NYER

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1094 à 1098		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	4	1627 à 1630		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2755	
Cerf indéterminé	1	3338	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	5087 à 5093	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.123.02

Bénéficiaire plan de chasse : Réserve Naturelle de Nyer

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	1099 à 1122		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	24	1631 à 1654		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3339	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.124.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONT ROMEU

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1123		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	2	1655 à 1656		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	11	535 à 545		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	6	75 à 80		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2102 à 2103
Daguet et cerf 4 cors	2	2303 à 2304
Biche et jeunes	8	2756 à 2763
Cerf indéterminé	3	3340 à 3342
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	7	5094 à 5100
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.124.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1124		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	546 à 552		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	7	81 à 87		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2104
Daguet et cerf 4 cors	1	2305
Biche et jeunes	6	2764 à 2769
Cerf indéterminé	2	3343 à 3344
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	7	5101 à 5107
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.124.03

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	553		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	88		
Mouflon indéterminé	1	324		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.125.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	1125 à 1127		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	4	1657 à 1660		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	7	2105 à 2111	
Daguet et cerf 4 cors	10	2306 à 2315	
Biche et jeunes	39	2770 à 2808	
Cerf indéterminé	14	3345 à 3358	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.125.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	15	554 à 568		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	6	89 à 94		
Mouflon indéterminé	4	325 à 328		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	45	5108 à 5152	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.125.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1128		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	1	1661		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	569 à 571		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	1	95		
Mouflon indéterminé	1	329		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2112 à 2113	
Daguet et cerf 4 cors	2	2316 à 2317	
Biche et jeunes	9	2809 à 2817	
Cerf indéterminé	3	3359 à 3361	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.125.05

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TUÉVOL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2114 à 2115	
Daguet et cerf 4 cors	3	2318 à 2320	
Biche et jeunes	12	2818 à 2829	
Cerf indéterminé	4	3362 à 3365	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5153 à 5155	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.126.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OMS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	5156 à 5162	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.127.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OPOUL PÉRILLOS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5163 à 5164	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.128.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	60	572 à 631		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	36	96 à 131		
Mouflon indéterminé	4	330 à 333		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	5	2116 à 2120	
Daguet et cerf 4 cors	7	2321 à 2327	
Biche et jeunes	28	2830 à 2857	
Cerf indéterminé	10	3366 à 3375	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	12	5165 à 5176	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.128.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A.

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2121	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2858	
Cerf indéterminé	1	3376	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.130.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OSSEJA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1129 à 1133		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	5	1662 à 1666		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle		
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	2859
Cerf indéterminé	1	3377
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	12	5177 à 5188
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.132.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PALAU DE CERDAGNE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1134 à 1135		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	2	1667 à 1668		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle		
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	2860
Cerf indéterminé	1	3378
Cerf prémarquage	1	3607

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	10	5189 à 5198
Chevreuil prémarquage	2	6234 à 6235

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.134.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PASSA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5199 à 5201	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.137.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LE PERTHUS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	9	5202 à 5210	
Chevreuil prémarquage	3	6236 à 6238	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.142.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PLANÈS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	15	1136 à 1150		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	15	1669 à 1683		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2122
Daguet et cerf 4 cors	2	2328 à 2329
Biche et jeunes	8	2861 à 2868
Cerf indéterminé	3	3379 à 3381
Cerf prémarquage	3	3608 à 3610

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	14	5211 à 5224
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	12	1151 à 1162		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	13	1684 à 1696		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	75	632 à 706		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	57	132 à 188		
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	11	2123 à 2133	
Daguet et cerf 4 cors	15	2330 à 2344	
Biche et jeunes	56	2869 à 2924	
Cerf indéterminé	20	3382 à 3401	
Cerf prémarquage	30	3611 à 3640	

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	78	5225 à 5302	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1163 à 1166		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	4	1697 à 1700		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.05

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1167 à 1171		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	5	1701 à 1705		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.06

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1172 à 1175		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	4	1706 à 1709		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.16

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	41	707 à 747		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	37	189 à 225		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	3	2134 à 2136
Daguet et cerf 4 cors	4	2345 à 2348
Biche et jeunes	15	2925 à 2939
Cerf indéterminé	6	3402 à 3407
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	4	5303 à 5306
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.147.17

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/ CAMPCARDOS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5307 à 5308	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.150.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRATS DE MOLLO

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	12	1176 à 1187		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	13	1710 à 1722		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPYR				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	10	334 à 343		

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3408	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	60	5309 à 5368	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.152.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1188		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5369 à 5372	
Chevreuril prémarquage	1	6239	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.152.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5373	
Chevreuril prémarquage	1	6240	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.153.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUNET ET BELPUIG

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	15	5374 à 5388	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.155.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée S.C.F ECUREUIL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	13	1189 à 1201		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	13	1723 à 1735		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3409	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	5389 à 5393	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.155.04

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PY

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	21	1202 à 1222		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	21	1736 à 1756		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	748 à 751		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	4	226 à 229		
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2137	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2940	
Cerf indéterminé	1	3410	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	30	5394 à 5423	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.156.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2138	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	2941	
Cerf indéterminé	1	3411	
Cerf prémarquage	1	3641	

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	21	5424 à 5444	
Chevreuril prémarquage	2	6241 à 6242	

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.156.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5445 à 5446	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.157.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	4	2139 à 2142	
Daguet et cerf 4 cors	6	2349 à 2354	
Biche et jeunes	21	2942 à 2962	
Cerf indéterminé	7	3412 à 3418	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.157.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2143	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	2	2963 à 2964	
Cerf indéterminé	1	3419	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé			
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.160.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. REYNÈS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	752 à 761		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	5	230 à 234		
Mouflon indéterminé	5	344 à 348		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	10	5447 à 5456	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.165.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RODES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	18	5457 à 5474	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.166.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1223 à 1224		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	2	1757 à 1758		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.166.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1225 à 1228		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1759 à 1761		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.166.03

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5475 à 5480	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.167.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAILLAGOUSE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1229		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle		
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	2965
Cerf indéterminé	2	3420 à 3421
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	6	5481 à 5486
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.169.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT ARNAC

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5487 à 5490	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.170.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5491 à 5492	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.178.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT JEAN PLA DE CORTS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5493 à 5495	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.179.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT LAURENT DE CERDANS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-ALBERES/BAS VALLESPER				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	762 à 764		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	235		
Mouflon indéterminé	1	349		

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	2	3422 à 3423	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	30	5496 à 5525	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION : 66.01-BAS VALLESPIR**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé	20	6254 à 6273	
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.181.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINTE LÉOCADIE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle		
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	2966
Cerf indéterminé	1	3424
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	5	5526 à 5530
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.183.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1230 à 1231		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	2	1762 à 1763		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	28	5531 à 5558	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.183.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5559 à 5560	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.185.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MICHEL DE LOTTES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	5561 à 5565	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.187.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	1232 à 1234		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1764 à 1766		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	765		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	236		
Mouflon indéterminé	1	350		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5566 à 5571	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.187.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5572 à 5573	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.188.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PIERRE DELS FORCATS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	9	1235 à 1243		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	8	1767 à 1774		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2144
Daguet et cerf 4 cors	2	2355 à 2356
Biche et jeunes	8	2967 à 2974
Cerf indéterminé	3	3425 à 3427
Cerf prémarquage	2	3642 à 3643

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	15	5574 à 5588
Chevreuil prémarquage	2	6243 à 6244

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.190.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SALSES LE CHÂTEAU

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5589 à 5591	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.191.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1244		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	1	1775		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	30	766 à 795		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	16	237 à 252		
Mouflon indéterminé	4	351 à 354		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	5	2145 à 2149	
Daguet et cerf 4 cors	7	2357 à 2363	
Biche et jeunes	28	2975 à 3002	
Cerf indéterminé	10	3428 à 3437	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	21	5592 à 5612	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.191.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	796		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	1	355		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.194.01Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SERRALONGUE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPIR				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	16	5613 à 5628	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.196.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SORÈDE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5629 à 5632	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.197.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOUANYAS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2150
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	3003
Cerf indéterminé	1	3438
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	8	5633 à 5640
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.198.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOURNIA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2151	
Daguet et cerf 4 cors	1	2364	
Biche et jeunes	3	3004 à 3006	
Cerf indéterminé	1	3439	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	30	5641 à 5670	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.199.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAILLET

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5671 à 5674	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.202.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TARERACH

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5675 à 5680	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.203.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAULIS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1245 à 1246		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1776		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5681 à 5688	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.203.02

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAULIS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5689	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.205.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAUTAVEL

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	797 à 799		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	2	253 à 254		
Mouflon indéterminé	1	356		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5690 à 5691	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.206.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TECH (LE)

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	1247 à 1249		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1777 à 1779		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPYR				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	24	5692 à 5715	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.207.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TERRATS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5716	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.211.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TORDÈRES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5717 à 5719	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.214.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRESSERRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5720 à 5723	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.215.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. SEQUERRE

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	12	5724 à 5735	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.219.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. URBANYA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	800 à 803		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	1	255		
Mouflon indéterminé	1	357		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2152	
Daguet et cerf 4 cors	2	2365 à 2366	
Biche et jeunes	8	3007 à 3014	
Cerf indéterminé	3	3440 à 3442	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	18	5736 à 5753	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.220.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALCEBOLLERE

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	1250 à 1260		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	11	1780 à 1790		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle		
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	1	3015
Cerf indéterminé	1	3443
Cerf prémarquage	1	3644

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	10	5754 à 5763
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.221.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALMANYA

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1261 à 1264		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	4	1791 à 1794		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	5764 à 5773	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.222.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VERNET LES BAINS

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1265 à 1266		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	2	1795 à 1796		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	5774 à 5778	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.230.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VINÇA

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5779 à 5781	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.233.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VIVÈS

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5782 à 5789	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.233.02

Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée SAQUE JOSÉ

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5790	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.740.01

Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAROQUE DES ALBERES

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5791 à 5793	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.ALB.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5794 à 5795	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.ALB.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5796 à 5798	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BAG.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5799	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BAG.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5800 à 5802	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BAG.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5803 à 5804	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BAR.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	11	2153 à 2163	
Daguet et cerf 4 cors	7	2367 à 2373	
Biche et jeunes	39	3016 à 3054	
Cerf indéterminé	10	3444 à 3453	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	16	5805 à 5820	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BAR.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	804 à 805		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	2	256 à 257		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	4	2164 à 2167
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	7	3055 à 3061
Cerf indéterminé	4	3454 à 3457
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	7	5821 à 5827
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BOH.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	1920		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5828 à 5835	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BOH.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	1921		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5836	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BOH.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	1922		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	9	5837 à 5845	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BOH.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	1923		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3458	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	20	5846 à 5865	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BOH.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5866	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BVA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1267 à 1268		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1797 à 1799		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	5867 à 5876	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.BVA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5877	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAL.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	23	1924 à 1946		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	5	3459 à 3463	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé			
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1269 à 1270		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1800 à 1802		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5878 à 5883	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	1271 à 1278		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1803 à 1808		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5884 à 5891	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1279 à 1283		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	7	1809 à 1815		
Isard indéterminé (3)	2	1947 à 1948		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5892 à 5894	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.1 et 2/ hva 2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	51	1949 à 1999		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	1284 à 1289		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1816 à 1821		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	5895 à 5899	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1290 à 1294		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1822 à 1827		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	2	5900 à 5901	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1295 à 1298		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1828 à 1830		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5902 à 5904	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.6

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1299 à 1303		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1831 à 1836		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5905 à 5907	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.7

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1304 à 1305		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1837 à 1839		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5908 à 5911	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1306 à 1310		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	5	1840 à 1844		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5912 à 5914	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAN.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	1311 à 1318		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1845 à 1850		
Isard indéterminé (3)	2	2000 à 2001		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	5915	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAS.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors	1	2374	
Biche et jeunes	1	3062	
Cerf indéterminé	1	3464	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5916 à 5921	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAS.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3465	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5922 à 5925	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAS.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	5926 à 5932	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAY.1/ 2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	806 à 813		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	10	358 à 367		

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2168	
Daguet et cerf 4 cors	1	2375	
Biche et jeunes	4	3063 à 3066	
Cerf indéterminé	6	3466 à 3471	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAY.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	814 à 823		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	7	258 à 264		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	5	2169 à 2173	
Daguet et cerf 4 cors	3	2376 à 2378	
Biche et jeunes	20	3067 à 3086	
Cerf indéterminé	4	3472 à 3475	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	4	5933 à 5936	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAY.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1319 à 1320		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	3	1851 à 1853		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	824 à 825		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	2	265 à 266		
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	3	3087 à 3089	
Cerf indéterminé	2	3476 à 3477	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5937 à 5944	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CAY.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1321 à 1322		Du 9 septembre jusqu'au 3ème dimanche de novembre jours fériés légaux compris
Isard jeune non sexé (2)	3	1854 à 1856		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	3	368 à 370		

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	1	2174
Daguet et cerf 4 cors		
Biche et jeunes	3	3090 à 3092
Cerf indéterminé	2	3478 à 3479
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	10	5945 à 5954
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CDP.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé	24	371 à 394		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2175	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	6	3093 à 3098	
Cerf indéterminé	8	3480 à 3487	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	6	5955 à 5960	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CDP.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	826 à 835		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	6	267 à 272		
Mouflon indéterminé	2	395 à 396		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	5	2176 à 2180	
Daguet et cerf 4 cors	2	2379 à 2380	
Biche et jeunes	10	3099 à 3108	
Cerf indéterminé	2	3488 à 3489	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	3	5961 à 5963	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CDP.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	836 à 843		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	4	273 à 276		
Mouflon indéterminé	1	397		

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	2	3109 à 3110	
Cerf indéterminé	3	3490 à 3492	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CER.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	2	5964 à 5965	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CLR.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	3	2181 à 2183	
Daguet et cerf 4 cors	3	2381 à 2383	
Biche et jeunes	13	3111 à 3123	
Cerf indéterminé	4	3493 à 3496	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	5966 à 5973	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CLR/ CDL.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	2	2184 à 2185
Daguet et cerf 4 cors	6	2384 à 2389
Biche et jeunes	20	3124 à 3143
Cerf indéterminé	15	3497 à 3511
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	9	5974 à 5982
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5983 à 5984	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1323		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1857		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5985 à 5986	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	1324		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1858		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	5987 à 5988	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1325 à 1326		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	1	1859		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	1	5989	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	5990 à 5993	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5994 à 5996	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	5997 à 5999	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	6000 à 6003	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	6004 à 6005	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COF.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	2	6006 à 6007	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COT.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2186	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3512	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	5	6008 à 6012	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.COT.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	1	2187	
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes	1	3144	
Cerf indéterminé	1	3513	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	6013 à 6022	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CRA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	3	2188 à 2190
Daguet et cerf 4 cors	2	2390 à 2391
Biche et jeunes	7	3145 à 3151
Cerf indéterminé	3	3514 à 3516
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuril indéterminé	3	6023 à 6025
Chevreuril prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CRA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3517	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.CRA.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	1	6026	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.ENT.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	16	2002 à 2017		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.ENT.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1327 à 1328		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1860 à 1862		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FED.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	6027 à 6036	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FED.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé	1	3518	
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	6037 à 6044	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FED.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	6045 à 6047	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FPD.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Cerf mâle	3	2191 à 2193
Daguet et cerf 4 cors	3	2392 à 2394
Biche et jeunes	11	3152 à 3162
Cerf indéterminé	3	3519 à 3521
Cerf prémarquage		

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Chevreuil indéterminé	5	6048 à 6052
Chevreuil prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet
Daim indéterminé		
Daim prémarquage		

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FPD.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	6053 à 6054	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.FRU.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	3	2194 à 2196	
Daguet et cerf 4 cors	4	2395 à 2398	
Biche et jeunes	10	3163 à 3172	
Cerf indéterminé	3	3522 à 3524	
Cerf prémarquage			

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuil indéterminé	6	6055 à 6060	
Chevreuil prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**DAIM - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.10

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1329 à 1333		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	5	1863 à 1867		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	6061 à 6064	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.11

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	1334 à 1339		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1868 à 1873		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	6065 à 6068	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.12

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	1340 à 1341		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	2	1874 à 1875		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	14	6069 à 6082	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	1342 à 1347		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	4	1876 à 1879		
Isard indéterminé (3)	4	2018 à 2021		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	3	6083 à 6085	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	6086 à 6093	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.4

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	1348 à 1355		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	7	1880 à 1886		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	14	6094 à 6107	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.5

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	1356 à 1363		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	6	1887 à 1892		
Isard indéterminé (3)	2	2022 à 2023		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	10	6108 à 6117	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.6

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	1364 à 1368		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	5	1893 à 1897		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	17	6118 à 6134	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.7

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	17	6135 à 6151	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.8

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	7	1369 à 1375		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	7	1898 à 1904		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.HVA.9

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	1376 à 1379		Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1905 à 1907		
Isard indéterminé (3)	4	2024 à 2027		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé			
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.MAG.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	2028		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	8	6152 à 6159	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.MAG.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				Du 9 Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)	1	2029		

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	1	6160	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.NUR.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	844 à 847		du 1er Septembre au 28 Février tous les jours
Mouflon mâle	4	277 à 280		
Mouflon indéterminé	4	398 à 401		

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2197 à 2198	
Daguet et cerf 4 cors	1	2399	
Biche et jeunes	5	3173 à 3177	
Cerf indéterminé	4	3525 à 3528	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	7	6161 à 6167	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.NUR.3

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle	2	2199 à 2200	
Daguet et cerf 4 cors	2	2400 à 2401	
Biche et jeunes	8	3178 à 3185	
Cerf indéterminé	3	3529 à 3531	
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	12	6168 à 6179	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.REA.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)				
Isard jeune non sexé (2)				
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	6180 à 6181	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.TES.1

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	1380 à 1382		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1908 à 1910		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau				
Mouflon mâle				
Mouflon indéterminé				

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	4	6182 à 6185	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

## ANNEE CYNEGETIQUE 2012-2013

Réf Territoire : .66.TES.2

Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	1383 à 1385		Du 9 septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Isard jeune non sexé (2)	3	1911 à 1913		
Isard indéterminé (3)				

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES				
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet		Périodes et Jours de chasse spécifique à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	848		Du 1er Septembre au 31 Janvier tous les jours de la semaine
Mouflon mâle	1	281		
Mouflon indéterminé				

<b>CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Cerf mâle			
Daguet et cerf 4 cors			
Biche et jeunes			
Cerf indéterminé			
Cerf prémarquage			

<b>CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Chevreuril indéterminé	2	6186 à 6187	
Chevreuril prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	
Daim indéterminé			
Daim prémarquage			

(\*) – possibilité de rajouter un feuillet pour les observations.

**Pour les modes, périodes et jours de chasse, se reporter à la page 2 de l'arrêté.**

**PREFET DES PYRENEES ORIENTALES**

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Languedoc-Roussillon**  
Service Énergie, Climat et Ouvrages Hydrauliques  
Unité Contrôle de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques

Dossier suivi par : Yannis ACCABAT  
Téléphone : 04.68.10.23.40  
Télécopie : 04.68.72.53.84

**ARRETE n° 2012150-0001**

**complétant l'arrêté préfectoral n° 2196/08 du 2 juin 2008 portant  
règlement d'eau de la concession du réservoir de la BOUILLOUSE,  
et approuvant les consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue  
du barrage des BOUILLOUSES (identifiant barrage : FRC0660001),  
situé sur la Têt, sur les communes d'Angoustrine et des Angles**

Le PREFET DES PYRENEES ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** le code de l'énergie, et en particulier son livre V ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession et à la  
déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique ;

**VU** le décret n°99-872 du 11 octobre 1999 approuvant le cahier des charges type des  
entreprises hydrauliques concédées ;

**VU** le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages  
hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et  
modifiant le code de l'environnement ;

**VU** le décret du 11 mai 1965 concédant à la société nationale des chemins de fer français  
l'aménagement et l'exploitation du réservoir de la Bouillouse, sur la Têt, dans le département des  
Pyrénées Orientales ;

**VU** le décret du 27 décembre 1991 autorisant la substitution de la société hydroélectrique  
du Midi à la société nationale des chemins de fer français dans les droits et obligations résultant  
pour cette dernière des textes régissant dix-neuf aménagements hydroélectriques autorisés ou  
concédés sur plusieurs cours d'eau des Pyrénées et du Massif central ;

.../...

VU l'arrêté préfectoral n°2196/08 du 2 juin 2008 portant règlement d'eau de la concession du réservoir de la BOUILLOUSE ;

VU les avis émis par les services consultés sur le contenu des consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue du barrage de Bouillouse ;

VU le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon en date du 22 mai 2012 ;

**Considérant** que les consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue du barrage des BOUILLOUSES doivent faire l'objet d'une approbation préfectorale ;

**Considérant** que ces consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue doivent ainsi être intégrées au règlement d'eau, lorsqu'il existe, de la concession hydroélectrique du réservoir de la BOUILLOUSE ;

**Considérant** que l'intégration de ces consignes dans le règlement d'eau n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : conformément aux dispositions prévues au II de l'article 15 du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 susvisé, pour le barrage des BOUILLOUSES, exploité par la société Hydro-Electrique du Midi – SHEM (situé 1 de la rue Louis Renault à BALMA – 31133) :

la **consigne d'exploitation en période de crue** composée des documents référencés :

- consigne générale d'évacuation des crues – Barrage des Bouillouses – EMSU.SUR.POR.12 – version 3.0 du 09/05/2012 ;
- consigne d'exploitation en crue – Barrages des Bouillouses – EMSU.SUR.POR.13 – version 3.0 du 12/12/2011 ;

et la **consigne de surveillance**, composée des documents référencés :

- consigne générale de surveillance des barrages – EMSU.SUR.PMA.02 – version 4.0 du 06/09/2011 ;
- consigne de surveillance et d'auscultation du barrage des Bouillouses – GCA\_SB\_POR\_1 – version 5.0 du 12/09/2011 ;

annexées au présent arrêté, sont approuvées.

**ARTICLE 2** : le règlement d'eau de la concession du réservoir de la BOUILLOUSE, fixé par arrêté préfectoral n° 2196/08 du 2 juin 2008, est complété :

- par l'ajout en annexe des consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue visées ci-dessus,
- et par un article 6 ainsi rédigé :

.../...

*«ARTICLE 6 : les consignes de surveillance et d'exploitation en période de crue du barrage des BOUILLOUSES (identifiant barrage : FRC0660001), annexées au présent règlement d'eau, sont approuvées.*

*Toute modification ou mise à jour de ces consignes sera soumise à l'approbation préalable du préfet ou, par délégation, du service de contrôle en charge des concessions hydroélectriques (DREAL Languedoc Roussillon).*

*En cas de révision de la consigne d'exploitation en période de crue, l'avis des autres services de l'Etat concernés sera également recueilli».*

**ARTICLE 3 :** le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées Orientales, le sous-préfet de Prades, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires et de la mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées Orientales, et sera notifié à l'exploitant.

Copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des services énumérés au présent article.

Fait à Perpignan, le 29 05 2012

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

Bureau du Cabinet  
Dossier suivi par :  
Audrey SARTRE  
ALBASI  
☎ : 04 68 51 65 17  
☎ : 04 69 12 29 18  
Mél :  
audrey.sartre-albasi  
@pyrenees-orientales.  
gouv.fr  
pref-elections@pyrenees-  
orientales.gouv.fr  
Référence :  
ARRETE CSSION  
RECENSEMENT  
LEGISLATIVES  
2012.odt

Perpignan, le 24 mai 2012

**ARRETE PREFECTORAL N°**  
**Instituant une commission de recensement**  
**des votes émis à l'occasion des élections législatives**  
**des 10 et 17 juin 2012**

**Le PRÉFET des PYRENEES-ORIENTALES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code électoral ;

VU la loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs ;

VU le décret n°2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU l'ordonnance n°2012/108 de M. le premier président près la Cour d'Appel de Montpellier en date du 03 mai 2012 portant désignation du président et des magistrats membres de la commission de recensement des votes ;

VU la désignation faite par Madame la Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales du 23 mai 2012;

Sur Proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

- A R R E T E -

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est institué une commission chargée de recenser les votes émis dans le département des Pyrénées-Orientales, à l'occasion des élections législatives, lors des scrutins des 10 et 17 juin 2012.

**Article 2** - Le siège de la commission est fixé à la préfecture du département - 24 Quai Sadi Carnot à Perpignan.

Sa composition est définie comme suit :

Pour le 1er tour de scrutin

**PRESIDENT** : M. Anne BERRUT, vice présidente au Tribunal de Grande Instance de Perpignan

**MEMBRES** :

- Mme Monique MARNOT, vice-présidente au tribunal de grande instance de Perpignan;
- M. Nicolas DELEUZE, juge au Tribunal de Grande instance de Perpignan

Pour le 2nd tour de scrutin :

**PRESIDENT** : M. Jean-Luc DOOMS, premier vice président au Tribunal de Grande Instance de Perpignan

**MEMBRES** :

- M. Pierre DUCASTEL, juge d'instruction au Tribunal de Grande instance de Perpignan
- Mme Emmanuelle DEBILY, juge au Tribunal de Grande instance de Perpignan

Pour les deux tours :

- M. Pierre ESTEVE conseiller général du canton de Saint Paul de Fenouillet
- Mme Audrey SARTRE ALBASI, représentant le Préfet.

Les représentants de candidat peuvent assister aux opérations de recensement.

**Article 3** – Au terme du scrutin, la commission ainsi composée se réunira le lundi 11 juin 2012 à 8 h à la préfecture de Perpignan, salle Érignac, afin de procéder au recensement des votes émis dans les différentes communes du département des Pyrénées-Orientales.

Ce dispositif sera reconduit lors du deuxième tour le lundi 18 juin 2012 à 8 h

**Article 4** – M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales, et Mme M. le Président et Mmes MM. les membres de la commission de recensement, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

  
LE PRÉFET,  
René BIDAS

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

**PREFECTURE**  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau des usagers de la route et de  
l'administration générale  
Section Administration Générale

Perpignan, le

☎ :04.68.51.66.42  
☒ :04.86.06.02.78

Courriel : martine.kherab@pyrenees-orientales.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**N°**  
**de mise en service de l'hélistation en terrasse**  
**du Centre Hospitalier Maréchal Joffre de PERPIGNAN**

-----  
LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de l'aviation civile ;

**VU** l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères ;

**VU** la circulaire du 06 mai 1995 NOR EQUA 9500545C relative aux hélistations et hélisurfaces ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°3899/01 du 13 novembre 2001 autorisant la création d'une hélistation réservée aux opérations urgentes (à l'exclusion de tout vol privé et de tout travail aérien) au Centre Hospitalier Maréchal Joffre de PERPIGNAN ;

**VU** la demande présentée le 26 juillet 2011 par M. le directeur du Centre Hospitalier Maréchal Joffre de PERPIGNAN ;

**VU** le dossier annexé à cette demande ;

**VU** les avis émis par :

- \* M. le délégué régional de l'aviation civile,
- \* M. le directeur zonal sud de la police aux frontières,
- \* Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- \* M. le directeur régional des douanes,
- \* M. le Président du comité interarmées de circulation aérienne militaire,
- \* M. le maire de PERPIGNAN,

**Adresse Postale** : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

**Téléphone** : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

**Renseignements** : ⇒ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr  
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - M. le directeur du Centre Hospitalier Maréchal Joffre de PERPIGNAN est autorisé, à compter du **1<sup>er</sup> juin 2012**, à mettre en service l'hélistation en terrasse destinée au transport sanitaire d'urgence de jour comme de nuit et sous les réserves suivantes :

*DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE :*

### **INFRASTRUCTURE**

De sous-catégorie **HB**, l'infrastructure de l'hélistation a été dimensionnée selon les recommandations de l'Instruction Technique sur les Aérodomes Civils (ITAC 4 bis) pour permettre la **réception d'hélicoptères de type EC 135, EC 145 ou SA 365 N3 (Dauphin) de masse maximale au décollage limitée à 4 tonnes.**

Les dégagements aéronautiques associés ont été dimensionnés conformément aux spécifications de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1984 modifié le 20 août 1992.

### **CARACTERISQUES DIMENSIONNELLES ET STRUCTURELLES**

#### **Hélicoptère de référence : EUROCOPTER SA 365 N3 (DAUPHIN)**

- Longueur Hors tout : 13.46 m ; Diamètre Rotor : 12.00 m ; Masse Maximale : 4 tonnes.
- La plateforme étant de forme circulaire, les aires définies ci-dessous ont été majorées par 1.414 pour permettre d'inscrire un carré (surface minimale de 27 m de côté) à cette dernière, de manière à garantir une aire de sécurité portante quels que soient les axes d'approches.

#### **Cette plateforme sera constituée des éléments suivants :**

- Niveau NGF de l'hélistation : 58.41 m
  - Aire d'approche finale et de décollage (FATO) confondue avec une aire de prise de contact et d'envol (TLOF) : 28 m x 28 m
  - Aire de sécurité complémentaire à la FATO : 38 x 38 m
  - Une coursive périphérique de sécurité en caillebotis métallique d'1.5 m de largeur et 1 m de profondeur
  - Un ascenseur poussé (permettant l'accès aux civières depuis l'hôpital)
  - Un escalier métallique de secours
  - Un balisage diurne et nocturne
  - Un phare d'identification indiquant la lettre « H »
  - Une manche à vent lumineuse
  - Un dispositif de récupération des eaux de pluie avec séparateur d'hydrocarbure d'une capacité d'1m<sup>3</sup>
  - Un dispositif de sécurité-incendie
- le revêtement de type plein (à l'exclusion de tout système de type « caillebotis ») devra être insensible à l'action du carburant et à celle d'un incendie accidentel.

- Il conviendra d'éviter que les carburants répandus sur l'hélistation soient entraînés directement dans les égouts par les eaux de ruissellement. A cet effet, un décanteur séparateur d'une capacité d'1m3 sera disposé en aval des avaloirs centraux évacuant les eaux de ruissellement de la FATO (pente de 2% maxi) + Aire de sécurité (pente de 3% maxi).
- En cas d'accident à l'atterrissage, les avaloirs de la FATO seront équipés de filtres à gravier jouant le rôle de coupe-feu afin d'éviter le risque d'avoir un afflux de carburant enflammé sur la terrasse. De plus, le séparateur sera muni d'un dispositif d'obturation automatique.
- Il serait souhaitable, après avis des pilotes d'hélicoptère, de prévoir dans la dalle, des points d'ancrage, de manière à pouvoir immobiliser l'hélicoptère par conditions météorologiques difficiles grâce à un système d'élingues.

### **DEGAGEMENTS AERONAUTIQUES**

**Les atterrissages et les décollages se feront dans les deux sens suivant deux trouées distinctes et selon l'orientation du vent dominant (330°)**

**Les dégagements liés à cette plateforme sont les suivants :**

- **La trouée SUD-SUD EST d'atterrissage et de décollage (Direction préférentielle d'approche) orientée au 150°, soit au QFU : 330, sera orientée face au vent dominant (330°). Cette trouée aura une trajectoire courbe avec un alignement droit de 305 m suivi d'une altération de cap de 90° et un rayon de courbure de 270m pour dégager le plus tôt possible les trajectoires de survol de l'agglomération.**
- **La trouée NORD-NORD OUEST d'atterrissage et de décollage : 330°, soit au QFU : 150, du fait de la proximité de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes en partie Nord-Ouest (1 000m environ) aura une trajectoire courbe avec un alignement droit de 300m suivi d'une altération de cap de 90° et un rayon de courbure de 270m.**

### **Caractéristiques des trouées**

Fond de trouée : Pentas : 1<sup>ère</sup> section : 4,5% - Divergence 15% - largeur 120m – longueur 305m  
 2<sup>ème</sup> section : 4,5% - Divergence 15% - largeur 120m –  
 Surfaces latérales : 100% jusqu'à la côte + 45 m

### **OBSTACLES (modifications et prescriptions à adopter)**

La présence éventuelle d'obstacles susceptibles d'interférer avec les dégagements de la future hélistation résulte pour le moment d'un relevé visuel effectué à partir d'un point situé sensiblement au niveau du projet.

Ce relevé a permis de constater qu'aucun obstacle ne devrait dépasser les côtes de dégagements.

Toutefois, il sera impératif que les gardes corps des passerelles d'accès à l'hélistation respectent les plans de dégagements qui lui sont associés (ainsi que tout autre installation technique située sur le bâtiment de l'hôpital).

### **BALISAGES DE L'HELISTATION**

- le balisage diurne** : il sera réalisé au moyen de peinture blanche et rouge rétrofléchissante. La marque distinctive de l'hôpital sera constituée par la lettre « H » de couleur rouge sur fond de croix blanche.

b) **le balisage nocturne** : il comportera :

- **pour la FATO = TLOF** : 32 feux jaunes omnidirectionnels encastrés de 45 W de type F4
- **pour la plateforme** : 16 projecteurs blancs de 500 W de type PRT 16 équipés d'une casquette de 10 cm de largeur sur la partie supérieure afin d'éviter l'éblouissement des pilotes et des personnes susceptibles de travailler sur l'aire. L'éclairage moyen horizontal atteint devra être au moins de 10 lux. Les projecteurs ne devront pas dépasser 25 cm de hauteur et devront être fixés sur des montures frangibles.

c) **aide visuelles : (voir plan n°4)**

La manche à vent lumineuse (longueur : 1.20 m ; diam : 0.30 / 0.15 m) sera implantée sur la cage d'ascenseur. Ce point donnant une indication du vent réel qui souffle au dessus de l'hélistation. De plus, elle sera visible d'un hélicoptère en vol à une hauteur de 200 m depuis la direction préférentielle d'approche.

Le phare d'identification de type F-31 indiquant le « H » sera positionné au pied de la manche à vent lumineuse. Par contre, son allumage sera automatisé au moyen de cellules « Lumandar » réglées pour un seuil d'éclairage de 10 Lux.

**L'ensemble du balisage lumineux disposera d'une alimentation électrique secourue, dans un délai n'excédant pas 15 secondes, au moyen d'une batterie tampon ou d'un groupe électrogène d'une autonomie de 12 heures.**

**Il sera mis en service manuellement 15 minutes environ avant l'approche de l'hélicoptère, après appel du pilote.**

**Seule la mise en service du phare d'identification et de la grande cheminée se fera automatiquement à partir d'une cellule « Lumandar ».**

#### **SECURITE INCENDIE (VOIR PLAN N°4)**

Un niveau minimum de protection de 250 kg de poudre sera prévu pour la lutte contre les incendies. Ce dispositif sera réparti de la façon suivante :

- 2 extincteurs sur roues de 100 kg chacun seront postés près de l'ascenseur et de l'escalier de secours, diamétralement opposés.
- 5 extincteurs à main de 10 kg chacun seront postés sur la coursive périphérique et près de l'ascenseur.

#### **DIRECTION ZONALE DE LA POLICE AUX FRONTIERES :**

- Respect de l'arrêté interministériel du 06 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères et de la circulaire relative aux hélistations et hélistations.
- L'hélistation sera exclusivement réservée aux opérations urgentes d'assistance et de sauvetage en dehors de tout vol privé ou de tout travail aérien.
- Les axes d'arrivés et de départ seront définis dans des secteurs dégagés ou le plus favorables et le survol du secteur en agglomération, nécessaire pour accéder à l'hélistation, devra pouvoir s'effectuer suivant les cheminements les plus compatibles avec la sécurité des personnes et des biens à la surface.

- Les routes suivies et altitudes adoptées pour rejoindre ou quitter l'hélistation seront notamment choisies en fonction de la configuration des lieux et des obstacles éventuels, de façon que l'hélicoptère soit en mesure, en toutes circonstances, de regagner un terrain dégagé sans dommage pour les personnes à la surface y compris en cas d'avarie (article R 131/1 du Code de l'Aviation Civile).
- **Les trajectoires déterminées selon l'exploitation envisagée devront également prendre en compte l'impact sonore sur l'environnement aux fins de limiter les atteintes éventuelles à la tranquillité publique.**
- Les performances de l'aéronef utilisé devront être compatibles avec les caractéristiques des missions d'évacuation sanitaire pour garantir les conditions de sécurité requises.
- L'hélistation sera isolée du public par tout moyen approprié et ne sera accessible qu'au seul personnel strictement nécessaire au bon déroulement des opérations ainsi qu'aux agents de l'Etat chargé du contrôle (D211-5 du Code de l'Aviation Civile).
- Durant l'utilisation de la plateforme, la mise en œuvre d'un service de secours et d'incendie devra pouvoir être prévue et une signalisation adaptée sera mise en place.
- L'accès de l'hélistation devra être possible à tout moment aux agents chargés du contrôle ainsi qu'aux administrations d'Etat concernées.
- **Tout incident ou accident sera signalé à la DZPAF SUD par téléphone au 04.91.53.60.90.**

**ARTICLE 4** - M. le secrétaire général de la préfecture des PYRÉNÉES-ORIENTALES, M. le maire de PERPIGNAN, M. le directeur du centre hospitalier de PERPIGNAN, le directeur territorial de l'aviation civile, le M. le directeur zonal sud de la police aux frontières, M. le Président du comité interarmées de circulation aérienne militaire et M. le directeur régional des douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé, pour information, à M. le commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens, M. le chef de la circulation aérienne de l'aéroport de PERPIGNAN/RIVESALTES et à Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

LE PRÉFET,



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Bureau de l'Urbanisme, du Foncier  
et des Installations Classées

affaire suivie par :  
Martine FLAMAND  
AP cessibilité parcelles tréfonds et  
urgence.odt  
Tél : 04.68.51.68.62  
Fax : 04.68.35.56.84  
martine.flamand  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 09 MAI 2012

**Ligne d'interconnexion électrique entre la France et  
l'Espagne  
Projet de réalisation du tunnel situé dans le massif  
des Albères**

ARRÊTÉ n°.....

**déclarant cessibles au profit de RTE les terrains  
nécessaires aux travaux relatifs au projet de  
réalisation du tunnel situé dans le massif des Albères  
(tréfonds des parcelles) et constatant l'urgence à  
prendre possession des biens expropriés**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2011124-0003 du 4 mai 2011 déclarant d'utilité publique les travaux relatifs au projet de réalisation du tunnel situé dans le massif des Albères ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012073-0001 du 13 mars 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire portant sur les travaux relatifs au projet de réalisation du tunnel situé dans le massif des Albères (tréfonds des parcelles) ;
- VU les plan parcellaires des propriétés dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;
- VU les listes des propriétaires ;
- VU les registres d'enquête ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté n° 2012073-0001 du 13 mars 2012 a été publié, affiché et inséré dans le journal l'Indépendant 10 jours avant l'ouverture de l'enquête et que le dossier de l'enquête est resté déposé pendant 17 jours consécutifs en mairies de Les Cluses, Montesquieu des Albères, Le Boulou et Le Perthus du 26 mars au 11 avril 2012 inclus ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté n° 2012073-0001 du 13 mars 2012 a été notifié aux propriétaires concernés ;

.../...

- VU** l'avis favorable de Monsieur Pierre BALANDRAUD, commissaire enquêteur, à l'exécution dudit projet ;
- VU** la correspondance de M. le directeur d'aménagement de RTE – groupe d'ingénierie réseau national – équipe d'aménagement à TOULOUGES - du 24 avril 2012 sollicitant la poursuite de la procédure et justifiant le caractère de l'urgence ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont déclarées cessibles au profit de RTE (réseau de transport d'électricité) le tréfonds des terrains, désignés sur les états parcellaires ci-annexés, nécessaires aux travaux relatifs au projet du tunnel situé dans le massif des Albères dans le cadre de la réalisation de la ligne électrique France/Espagne, dont l'urgence est constatée par le présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Conformément à l'article R.15-2 du code de l'expropriation, le présent arrêté constate qu'il y a urgence à prendre possession des biens expropriés.

**ARTICLE 3** : La durée de validité du présent arrêté est de 6 mois à compter de la date de sa signature.

**ARTICLE 4** : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot) dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé, qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

**ARTICLE 5** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur d'aménagement de RTE – équipe d'aménagement de Toulouges, et Mesdames et Messieurs les maires de Les Cluses, Montesquieu des Albères, Le Boulou et Le Perthus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales et affiché aux lieux habituels en mairie de Les Cluses, Montesquieu des Albères, Le Boulou et Le Perthus.

**Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général**

  
**Pierre REGNAULT DE LA MOTHE**

**PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**

---

**SOUS-PREFECTURE DE PRADES**

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
COMMISSIONS MÉDICALES

DOSSIER SUIVI PAR M. ANTOINE ROGER

**ARRETE 23 / 2012**  
**portant modification de l'arrêté n° 126/2010**  
**relatif à la composition des médecins**  
**membres des commissions médicales primaires**  
**de l'arrondissement de Prades**

*Le Préfet des Pyrénées-Orientales*  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code de la route et notamment les articles R.221-1 à R.221-19 et R. 221-4 à R.224-24 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 mars 1973 relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs, modifié par les arrêtés du 7 novembre 1975 et du 16 août 1994 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 mai 1997 fixant la liste des incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ainsi que les affections susceptibles de donner lieu à la délivrance du permis de conduire de validité limitée ;

**VU** l'arrêté ministériel du 8 février 1999, fixant les conditions d'établissement de la délivrance et de validité des permis de conduire, modifié ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 76/2003 du 10 janvier 2003 portant réforme des commissions médicales départementales du permis de conduire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°126-2010 du 22 octobre 2010 renouvelant la composition des médecins membres des commissions médicales primaires de l'arrondissement de Prades ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012116-0007 du 25 avril 2012 portant agrément des médecins pour examiner, en cabinet libéral, les candidats au permis de conduire et les conducteurs des Pyrénées-Orientales ;

**VU** l'avis émis par Madame le Médecin Inspecteur Départemental de la Santé Publique en date du 1er avril 2012 ;

**VU** l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des médecins en date du 10 avril 2012 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2011 portant délégation de signature ;

**SUR PROPOSITION** de Madame le Sous-Préfet de Prades ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les commissions médicales de l'arrondissement de Prades chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs, sont composées comme suit :

- Dr Yves COLIN – 5 rue Pompeu Fabra – 66500 PRADES
- Dr Yves DELCOR – 5 rue Pompeu Fabra – 66500 PRADES
- Dr Juan-Ramon GOMEZ-VERA – 5 av. guinguettes – 66760 BOURG-MADAME
- **Dr Hervé MARTIN – 12 rue du Belvédère – 66210 BOLQUERE**
- Dr Renaud LOUIS – 62 avenue du Général de Gaulle – 66320 VINCA
- Dr Pierre-Louis SEVENE – 4 rue du Général Meunier – 66210 MONT-LOUIS

**Article 2** : Ces médecins sont désignés et agréés en qualité de membres des commissions médicales primaires du département jusqu'au 22 octobre 2012, date du renouvellement bisannuel.

**Article 3** : Pour siéger valablement, ces commissions devront comprendre chacune deux médecins généralistes agréés.

**Article 4** : Les médecins ainsi agréés assurent le fonctionnement des commissions pour lesquelles ils sont désignés, conformément au plan de travail dressé par la Sous-Préfecture de Prades.

En cas d'empêchement de l'un de ces praticiens, il sera pourvu à son remplacement par un autre médecin, membre de ces commissions.

**Article 5** : Le médecin agréé dans le cadre de cet arrêté devra se récuser s'il s'agit d'un de ses patients habituels.

**Article 6** : Le médecin agréé s'engage à respecter un tarif de 33 euros maximum par candidat ou conducteur examiné.

**Article 5** : A la diligence de la Sous-Préfecture chargée du fonctionnement des commissions administratives et du secrétariat, les candidats au permis de conduire et les conducteurs pourront être indifféremment dirigés en fonction des opportunités vers les arrondissements du département.

**Article 6** : Madame le Sous-Préfet de Prades est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Médecin Inspecteur de la Santé Publique et Messieurs les médecins généralistes, membres des commissions médicales primaires de l'arrondissement de Prades, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Prades, le 21 mai 2012

**LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,**

**LE SOUS-PREFET DE PRADES**

  
**Alice COSTE**

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous Préfet de Prades

Bureau de la Circulation et de la Sécurité  
Routières

☎ : 04.68.05.39.41

☎ : 04.68.96.29.35

✉ : pascal.e.zante@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

**ARRETE**

portant autorisation d'organiser les **26 et 27 Mai 2012**,  
une manifestation de démonstration de Drift, et d'exhibition de  
véhicules de tourisme au  
Grand Circuit du Roussillon  
à Rivesaltes dénommée  
**"SOUTH SUPERMEET 2"**

**LE PREFET DES PYRENEES -ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de la Route,

VU le code du Sport et notamment ses articles R 331-6 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 326002/2010 du 22/10/2010 portant homologation du Grand Circuit du Roussillon,

VU l'arrêté préfectoral n°2010056-03 du 25 février 2011 modifié portant délégation de signature à Madame Alice COSTE, Sous Préfet de l'arrondissement de PRADES,

VU la demande présentée par **Monsieur Adrien TOMASINI**, représentant l'"ASSOCIATION SOUTH SUPERMEET", aux fins d'autorisation d'une manifestation de démonstration de DRIFT, les 26 et 27 Mai 2012 sur le Grand Circuit du Roussillon à RIVESALTES,

VU l'ensemble les pièces constitutives du dossier de cette manifestation, et notamment le règlement, le parcours sur lequel elle doit se dérouler;

VU les avis favorables formulés par les services concernés, relevant de la commission départementale de la sécurité routière (CDSR), et le procès verbal de visite de la commission restreinte le 30 avril 2012 lors de l'instruction de la demande,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'association sportive "ASSOCIATION SOUTH SUPERMEET", siège 12 impasse du Mûrier, 83210 La Farlède est autorisée à organiser les **Samedi 26 et Dimanche 27 Mai 2012** une manifestation de démonstration de Drift, et d'exhibition de véhicules de tourisme sur le **GRAND CIRCUIT DU ROUSSILLON** à RIVESALTES, dénommée "**SOUTH SUPERMEET 2**". Cette manifestation devra se dérouler conformément à l'arrêté d'homologation susvisé.

**ARTICLE 2** : Ces démonstrations et essais de véhicule (baptêmes) se dérouleront sur le circuit du Grand Roussillon à RIVESALTES, et rassembleront une quarantaine de véhicules environ (hors véhicules en exposition).

- **Démonstrations** : **26 MAI 2012** de 9h00 à 00h30,  
**27 MAI** de 9h00 à 18h00,

**ARTICLE 3** : Cette manifestation devra se dérouler conformément au règlement intérieur fourni au dossier d'instruction et le dispositif de sécurité tel que prévu par les organisateurs sera mis en place dès le début des essais.

Le parcours provisoire destiné aux démonstrations de DRIFT est agréé de façon temporaire pour le temps de la manifestation faisant l'objet du présent arrêté qui pourra être suspendu si après la visite du représentant du Directeur de la Cohésion Sociale et de la Fédération du Sport Automobile prévue le 26 mai, il s'avérait que les dispositions du présent arrêté ne soient pas respectées.

### **PROTECTION DU PUBLIC**

Une séparation de sécurité sera mise en place, elle est composée de:

- De barrière de type police, se trouvant conformément à la réglementation à une distance de 15 mètres minimum de la piste pour éviter au public d'aller sur la zone de démonstration
- des rangées de pneus attachés entre eux, représentant un mur homogène, mises en place pour augmenter la sécurité et d'un barriérage type « mur d'eau »

**Aucune course «sauvage» ou Burn statique ne sont autorisés, ni sur les circuits, ni sur les zones exposants, ni sur les parkings.**

Côté exposants : il est interdit d'exposer des véhicules à moins de 10 mètres de la séparation de sécurité décrite ci-dessus.

**Zones spectateurs : Conformément au plan annexé au présent arrêté aucun piéton (hormis les commissaires de piste dûment habilités) ne sera toléré en dehors de ces zones.**

### **ARTICLE 4: RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX DÉMONSTRATIONS**

**Les démonstrations prévues au présent article ne pourront en aucun cas se dérouler sous forme de compétition ou de challenge amical. Aucun chronométrage ou classement ne devra intervenir. Les démonstrations seront obligatoirement précédées des vérifications administratives et techniques par l'organisateur ou son représentant habilité.**

### **DEMONSTRATION DE DRIFT**

**Seul le pilote sera présent dans son véhicule lors du déroulement de la démonstration, aucun passager ne sera toléré.**

Les points suivants seront inspectés lors du contrôle technique avant chaque démonstration et aucun véhicule ne pourra prendre la piste sans le contrôle technique sécurité. Sont strictement obligatoires les équipements suivants:

- arceau de sécurité obligatoire et aux normes
- baquet conducteur obligatoire et aux normes
- Harnais quatre points minimum de type aviation
- Pare brise en verre feuilleté
- Film anti déflagrant (minimum sur les 2 vitres avant)
- Extincteur obligatoire 2 kg minimum
- Coupe-circuit accessible, visible et indiqué (on doit pouvoir couper le moteur en marche)
- Tirette de coupe circuit
- Anneaux de remorquage Le véhicule devra être équipé d'un anneau avant et arrière qui devront être facilement identifiables.
- Double circuit du freinage
- Deux rétroviseurs extérieurs

- Casque aux normes
- Cagoule, gants, chaussures
- Combinaison de type ininflammable.

L'utilisation d'un silencieux d'échappements est obligatoire. Le niveau maximum en dB sera de 100.

- La démonstration se fera sur une partie de la piste asphaltée de 726 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur séparée du reste de la piste par des barrières de sécurité, comme défini ci-dessus au paragraphe « protection du public ».

- Tout autre véhicule ou personne à pied y est strictement interdit. (sauf organisation)
- Tout pilote dans l'obligation d'immobiliser son véhicule sur un point quelconque du circuit devra aussitôt se ranger de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes. Il est cependant interdit de descendre de son véhicule sauf en cas de force majeure.
- Tout pilote momentanément arrêté sur le circuit devra pour repartir s'assurer que sa réinsertion ne présente aucun danger.
- Les véhicules accidentés ou hors d'état de circuler seront remorqués. Il est strictement interdit de pousser son véhicule.
- Toute réparation ne pourra s'effectuer qu'aux endroits prévus à ces effets et en dehors de la piste.

**L'organisateur technique exclura à effet immédiat et pour toute la durée de la manifestation les pilotes dont le comportement est incompatible avec la sécurité de la manifestation:**

- les comportements jugés dangereux dans les stands.
- les comportements jugés dangereux sur la piste.
- la conduite sous l'emprise d'alcool ou stupéfiants.
- les Burns statiques.
- éclatement de pneus volontaires.
- le non-respect des règles des articles du présent arrêté.

#### **ARTICLE 5 : RÈGLES SPECIFIQUES AUX ESSAIS DE VEHICULE**

Les baptêmes de Drift devront impérativement être effectués par des conducteurs diplômés d'état conformément au code du sport.

**Les essais de véhicule (baptêmes) ne pourront en aucun cas se dérouler sous forme de compétition ou de challenge amical. Aucun chronométrage ou classement ne devra intervenir.**

**La participation de mineurs à ces activités est strictement exclue.**

Le pilote sera obligatoirement un pilote confirmé et diplômé.

L'exhibition sera obligatoirement précédée d'un exposé (briefing) détaillé par un préposé sur le déroulement de l'essai.

Tout participant devra remplir une fiche d'inscription certifiant à l'organisation qu'il ne souffre, à sa connaissance, d'aucune maladie ou d'aucun handicap de nature à exposer sa propre sécurité ou celles des autres, certifier qu'il n'est pas en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'effet de médicaments et/ou de produits stupéfiants altérant ses capacités étant précisé qu'en cas de doute, la l'organisation se réserve le droit de contrôler l'imprégnation alcoolique au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à l'essai certifier qu'il n'est pas porteur d'objets personnels dangereux ou précieux pouvant être détériorés (bracelets-montres, etc...).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un ou plusieurs participant en fonction de leurs agissements, comportements dangereux et/ou non respect du présent règlement.

Seul le pilote et le participant sera présent dans le véhicule lors du déroulement de l'essai, aucun autre passager ne sera toléré.

**Les véhicules ne devront pas excéder la vitesse de 80 km/h en un point quelconque de la piste.**

#### **ARTICLE 6 : Structures de secours**

Pour toutes les épreuves, un dispositif prévisionnel de secours proposé par l'organisateur et apprécié par les services compétents doit être mis en place. Les dispositions relatives à cette structure seront fonction de l'importance de la manifestation et de la nature du parcours.

Le ou les médecins doivent être présents obligatoirement sur le parcours. Ils doivent, ainsi, ne pas être de garde ou d'astreinte.

L'hôpital le plus proche doit avoir été informé par l'organisateur du déroulement de la manifestation, et donc de l'éventualité de recevoir un blessé.

L'ADPC 66 assurera la sécurité sanitaire de la manifestation.

**Le Docteur Vincenzo GIARDINA assurera la présence médicale les deux jours de la manifestation et durant toute sa durée.**

Une aire de stationnement pour l'hélicoptère de la protection civile est prévue par le GCR.

**Une permanence habituelle à la Préfecture des Pyrénées-Orientales est ouverte au 04.68.51.66.66 et tout incident quel qu'en soit la nature sera immédiatement porté à la connaissance du sous-préfet de permanence et de la gendarmerie nationale.**

**ARTICLE 7 :** Le service d'ordre aux parkings près du circuit devra être entièrement assuré par les organisateurs.

En aucun cas la circulation sur les routes départementales ne devra être entravée, les zones de stationnement à proximité du circuit devant suffire à accueillir le public de la manifestation.

Toute publicité ou fléchage à l'occasion de la manifestation devra faire l'objet d'une autorisation administrative ; il est déjà signalé qu'en aucun cas, les panneaux routiers ne devront être utilisés comme support et que le dispositif devra disparaître après la manifestation.

**ARTICLE 8 :** La présente autorisation est donnée sous la réserve expresse que les organisateurs assument l'entière responsabilité de la surveillance de la manifestation, aucun service de sécurité ne pouvant être mis en place par la gendarmerie pour couvrir la manifestation.

**ARTICLE 9 :** Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo-France, afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

**ARTICLE 10 :** L'organisateur technique est Monsieur William Laurette.

Il est chargé de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.

L'autorisation de la manifestation pourra être rapportée à tout moment par le directeur du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions prescrites en vue de la protection du public ou des participants.

**ARTICLE 11 :** Les frais du service d'ordre ou autres occasionnés par cette manifestation seront à la charge des organisateurs. Ces derniers seront également tenus d'assurer éventuellement la réparation des dommages et dégradations de toute nature qui seraient le fait des concurrents ou de leurs préposés.

**ARTICLE 12 :** l'État, le département, les communes et leurs représentants sont expressément déchargés de toute responsabilité civile en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait soit de l'épreuve, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette épreuve.

**ARTICLE 13 : Voies de recours et délais :** Quiconque ayant intérêt à agir, désire contester la présente décision, peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours gracieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme vaut rejet implicite).

**ARTICLE 14:**

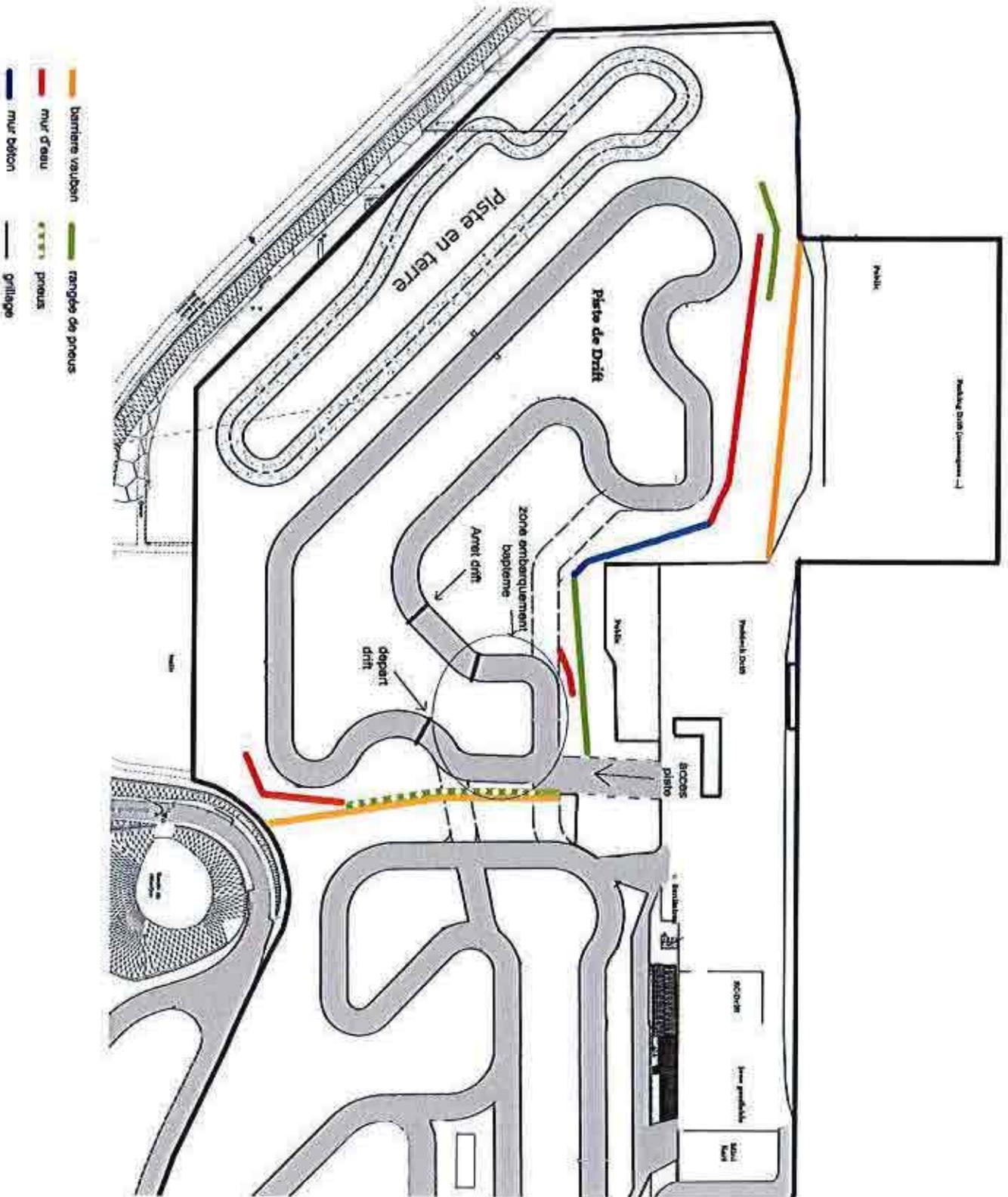
Mme. le Sous Préfet de l'arrondissement de Prades,  
M. le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,  
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,  
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales,  
M. le Directeur Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Pyrénées-Orientales,  
Mme. la Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales,  
M. le représentant des élus communaux à la CDSR des Pyrénées-Orientales,  
M. le représentant du sport automobile à la CDSR des Pyrénées-Orientales,  
M. le représentant du sport motocycliste à la CDSR des Pyrénées-Orientales,  
M. le représentant du sport cycliste à la CDSR des Pyrénées-Orientales,  
MM. les représentants des usagers à la CDSR des Pyrénées-Orientales,  
M. le Maire de RIVESALTES,  
MM. les organisateurs,  
M. le directeur de course,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Prades, le 23 mai 2012

**LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous Préfet**

  
Alice COSTE

# SSM#2 : protection public



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous Préfet de Prades

Bureau de la Circulation et de la Sécurité  
Routières

☎ : 04.68.05.39.41

☎ : 04.68.96.29.35

✉ : pascalc.zante@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE 2012144-0012

portant autorisation d'organiser les **26 et 27 Mai 2012**,  
une manifestation de démonstration de Drift, et d'exhibition de  
véhicules de tourisme au  
Grand Circuit du Roussillon  
à Rivesaltes dénommée  
**"SOUTH SUPERMEET 2"**

**LE PREFET DES PYRENEES -ORIENTALES,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la Route,

VU le code du Sport et notamment ses articles R 331-6 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 326002/2010 du 22/10/2010 portant homologation du Grand Circuit du Roussillon,

VU l'arrêté préfectoral n°2010056-03 du 25 février 2011 modifié portant délégation de signature à Madame Alice COSTE, Sous Préfet de l'arrondissement de PRADES,

VU la demande présentée par Monsieur Adrien TOMASINI, représentant l'"ASSOCIATION SOUTH SUPERMEET", aux fins d'autorisation d'une manifestation de démonstration de DRIFT, les 26 et 27 Mai 2012 sur le Grand Circuit du Roussillon à RIVESALTES,

VU l'ensemble les pièces constitutives du dossier de cette manifestation, et notamment le règlement, le parcours sur lequel elle doit se dérouler;

VU les avis favorables formulés par les services concernés, relevant de la commission départementale de la sécurité routière (CDSR), et le procès verbal de visite de la commission restreinte le 30 avril 2012 lors de l'instruction de la demande,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'association sportive "ASSOCIATION SOUTH SUPERMEET", siège 12 impasse du Mûrier, 83210 La Farlède est autorisée à organiser les **Samedi 26 et Dimanche 27 Mai 2012** une manifestation de démonstration de Drift, et d'exhibition de véhicules de tourisme sur le **GRAND CIRCUIT DU ROUSSILLON** à RIVESALTES, dénommée "**SOUTH SUPERMEET 2**". Cette manifestation devra se dérouler conformément à l'arrêté d'homologation susvisé.

**ARTICLE 2** : Ces démonstrations et essais de véhicule (baptêmes) se dérouleront sur le circuit du Grand Roussillon à RIVESALTES, et rassembleront une quarantaine de véhicules environ (hors véhicules en exposition).

- **Démonstrations** : **26 MAI 2012** de 9h00 à 00h30,  
**27 MAI** de 9h00 à 18h00,

**ARTICLE 3** : Cette manifestation devra se dérouler conformément au règlement intérieur fourni au dossier d'instruction et le dispositif de sécurité tel que prévu par les organisateurs sera mis en place dès le début des essais.

Le parcours provisoire destiné aux démonstrations de DRIFT est agréé de façon temporaire pour le temps de la manifestation faisant l'objet du présent arrêté qui pourra être suspendu si après la visite du représentant du Directeur de la Cohésion Sociale et de la Fédération du Sport Automobile prévue le 26 mai, il s'avérait que les dispositions du présent arrêté ne soient pas respectées.

#### **PROTECTION DU PUBLIC**

Une séparation de sécurité sera mise en place, elle est composée de:

- De barrière de type police, se trouvant conformément à la réglementation à une distance de 15 mètres minimum de la piste pour éviter au public d'aller sur la zone de démonstration
- des rangées de pneus attachés entre eux, représentant un mur homogène, mises en place pour augmenter la sécurité et d'un barriérage type « mur d'eau »

**Aucune course « sauvage » ou Burn statique ne sont autorisés, ni sur les circuits, ni sur les zones exposants, ni sur les parkings.**

Côté exposants : il est interdit d'exposer des véhicules à moins de 10 mètres de la séparation de sécurité décrite ci-dessus.

**Zones spectateurs : Conformément au plan annexé au présent arrêté aucun piéton (hormis les commissaires de piste dûment habilités) ne sera toléré en dehors de ces zones.**

#### **ARTICLE 4: RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX DÉMONSTRATIONS**

**Les démonstrations prévues au présent article ne pourront en aucun cas se dérouler sous forme de compétition ou de challenge amical. Aucun chronométrage ou classement ne devra intervenir. Les démonstrations seront obligatoirement précédées des vérifications administratives et techniques par l'organisateur ou son représentant habilité.**

#### **DEMONSTRATION DE DRIFT**

**Seul le pilote sera présent dans son véhicule lors du déroulement de la démonstration, aucun passager ne sera toléré.**

Les points suivants seront inspectés lors du contrôle technique avant chaque démonstration et aucun véhicule ne pourra prendre la piste sans le contrôle technique sécurité. Sont strictement obligatoires les équipements suivants:

- arceau de sécurité obligatoire et aux normes
- baquet conducteur obligatoire et aux normes
- Harnais quatre points minimum de type aviation
- Pare brise en verre feuilleté
- Film anti déflagrant (minimum sur les 2 vitres avant)
- Extincteur obligatoire 2 kg minimum
- Coupe-circuit accessible, visible et indiqué (on doit pouvoir couper le moteur en marche)
- Tirette de coupe circuit
- Anneaux de remorquage Le véhicule devra être équipé d'un anneau avant et arrière qui devront être facilement identifiables.
- Double circuit du freinage
- Deux rétroviseurs extérieurs

- Casque aux normes
- Cagoule, gants, chaussures
- Combinaison de type ininflammable.

L'utilisation d'un silencieux d'échappements est obligatoire. Le niveau maximum en dB sera de 100.

- La démonstration se fera sur une partie de la piste asphaltée de 726 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur séparée du reste de la piste par des barrières de sécurité, comme défini ci-dessus au paragraphe « protection du public ».

- Tout autre véhicule ou personne à pied y est strictement interdit. (sauf organisation)
- Tout pilote dans l'obligation d'immobiliser son véhicule sur un point quelconque du circuit devra aussitôt se ranger de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes. Il est cependant interdit de descendre de son véhicule sauf en cas de force majeure.
- Tout pilote momentanément arrêté sur le circuit devra pour repartir s'assurer que sa réinsertion ne présente aucun danger.
- Les véhicules accidentés ou hors d'état de circuler seront remorqués. Il est strictement interdit de pousser son véhicule.
- Toute réparation ne pourra s'effectuer qu'aux endroits prévus à ces effets et en dehors de la piste.

**L'organisateur technique exclura à effet immédiat et pour toute la durée de la manifestation les pilotes dont le comportement est incompatible avec la sécurité de la manifestation:**

- les comportements jugés dangereux dans les stands.
- les comportements jugés dangereux sur la piste.
- la conduite sous l'emprise d'alcool ou stupéfiants.
- les Burns statiques.
- éclatement de pneus volontaires.
- le non-respect des règles des articles du présent arrêté.

## **ARTICLE 5 : RÈGLES SPECIFIQUES AUX ESSAIS DE VEHICULE**

Les baptêmes de Drift devront impérativement être effectués par des conducteurs diplômés d'état conformément au code du sport.

**Les essais de véhicule (baptêmes) ne pourront en aucun cas se dérouler sous forme de compétition ou de challenge amical. Aucun chronométrage ou classement ne devra intervenir.**

**La participation de mineurs à ces activités est strictement exclue.**

Le pilote sera obligatoirement un pilote confirmé et diplômé.

L'exhibition sera obligatoirement précédée d'un exposé (briefing) détaillé par un préposé sur le déroulement de l'essai.

Tout participant devra remplir une fiche d'inscription certifiant à l'organisation qu'il ne souffre, à sa connaissance, d'aucune maladie ou d'aucun handicap de nature à exposer sa propre sécurité ou celles des autres, certifier qu'il n'est pas en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'effet de médicaments et/ou de produits stupéfiants altérant ses capacités étant précisé qu'en cas de doute, la l'organisation se réserve le droit de contrôler l'imprégnation alcoolique au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à l'essai certifier qu'il n'est pas porteur d'objets personnels dangereux ou précieux pouvant être détériorés (bracelets-montres, etc...).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un ou plusieurs participant en fonction de leurs agissements, comportements dangereux et/ou non respect du présent règlement.

Seul le pilote et le participant sera présent dans le véhicule lors du déroulement de l'essai, aucun autre passager ne sera toléré.

**Les véhicules ne devront pas excéder la vitesse de 80 km/h en un point quelconque de la piste.**

#### **ARTICLE 6 : Structures de secours**

Pour toutes les épreuves, un dispositif prévisionnel de secours proposé par l'organisateur et apprécié par les services compétents doit être mis en place. Les dispositions relatives à cette structure seront fonction de l'importance de la manifestation et de la nature du parcours.

Le ou les médecins doivent être présents obligatoirement sur le parcours. Ils doivent, ainsi, ne pas être de garde ou d'astreinte.

L'hôpital le plus proche doit avoir été informé par l'organisateur du déroulement de la manifestation, et donc de l'éventualité de recevoir un blessé.

L'ADPC 66 assurera la sécurité sanitaire de la manifestation.

**Le Docteur Vincenzo GIARDINA assurera la présence médicale les deux jours de la manifestation et durant toute sa durée.**

Une aire de stationnement pour l'hélicoptère de la protection civile est prévue par le GCR.

**Une permanence habituelle à la Préfecture des Pyrénées-Orientales est ouverte au 04.68.51.66.66 et tout incident quel qu'en soit la nature sera immédiatement porté à la connaissance du sous-préfet de permanence et de la gendarmerie nationale.**

**ARTICLE 7 :** Le service d'ordre aux parkings près du circuit devra être entièrement assuré par les organisateurs.

En aucun cas la circulation sur les routes départementales ne devra être entravée, les zones de stationnement à proximité du circuit devant suffire à accueillir le public de la manifestation.

Toute publicité ou fléchage à l'occasion de la manifestation devra faire l'objet d'une autorisation administrative ; il est déjà signalé qu'en aucun cas, les panneaux routiers ne devront être utilisés comme support et que le dispositif devra disparaître après la manifestation.

**ARTICLE 8 :** La présente autorisation est donnée sous la réserve expresse que les organisateurs assument l'entière responsabilité de la surveillance de la manifestation, aucun service de sécurité ne pouvant être mis en place par la gendarmerie pour couvrir la manifestation.

**ARTICLE 9 :** Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo-France, afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

**ARTICLE 10 :** L'organisateur technique est Monsieur William Laurette.

Il est chargé de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.

L'autorisation de la manifestation pourra être rapportée à tout moment par le directeur du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions prescrites en vue de la protection du public ou des participants.

**ARTICLE 11 :** Les frais du service d'ordre ou autres occasionnés par cette manifestation seront à la charge des organisateurs. Ces derniers seront également tenus d'assurer éventuellement la réparation des dommages et dégradations de toute nature qui seraient le fait des concurrents ou de leurs préposés.

**ARTICLE 12 :** l'État, le département, les communes et leurs représentants sont expressément déchargés de toute responsabilité civile en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait soit de l'épreuve, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette épreuve.

**ARTICLE 13 : Voies de recours et délais :** Quiconque ayant intérêt à agir, désire contester la présente décision, peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours gracieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme vaut rejet implicite).

**ARTICLE 14:**

Mme. le Sous Préfet de l'arrondissement de Prades,

M. le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales,

M. le Directeur Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Pyrénées-Orientales,

Mme. la Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales,

M. le représentant des élus communaux à la CDSR des Pyrénées-Orientales,

M. le représentant du sport automobile à la CDSR des Pyrénées-Orientales,

M. le représentant du sport motocycliste à la CDSR des Pyrénées-Orientales,

M. le représentant du sport cycliste à la CDSR des Pyrénées-Orientales,

MM. les représentants des usagers à la CDSR des Pyrénées-Orientales,

M. le Maire de RIVESALTES,

MM. les organisateurs,

M. le directeur de course,

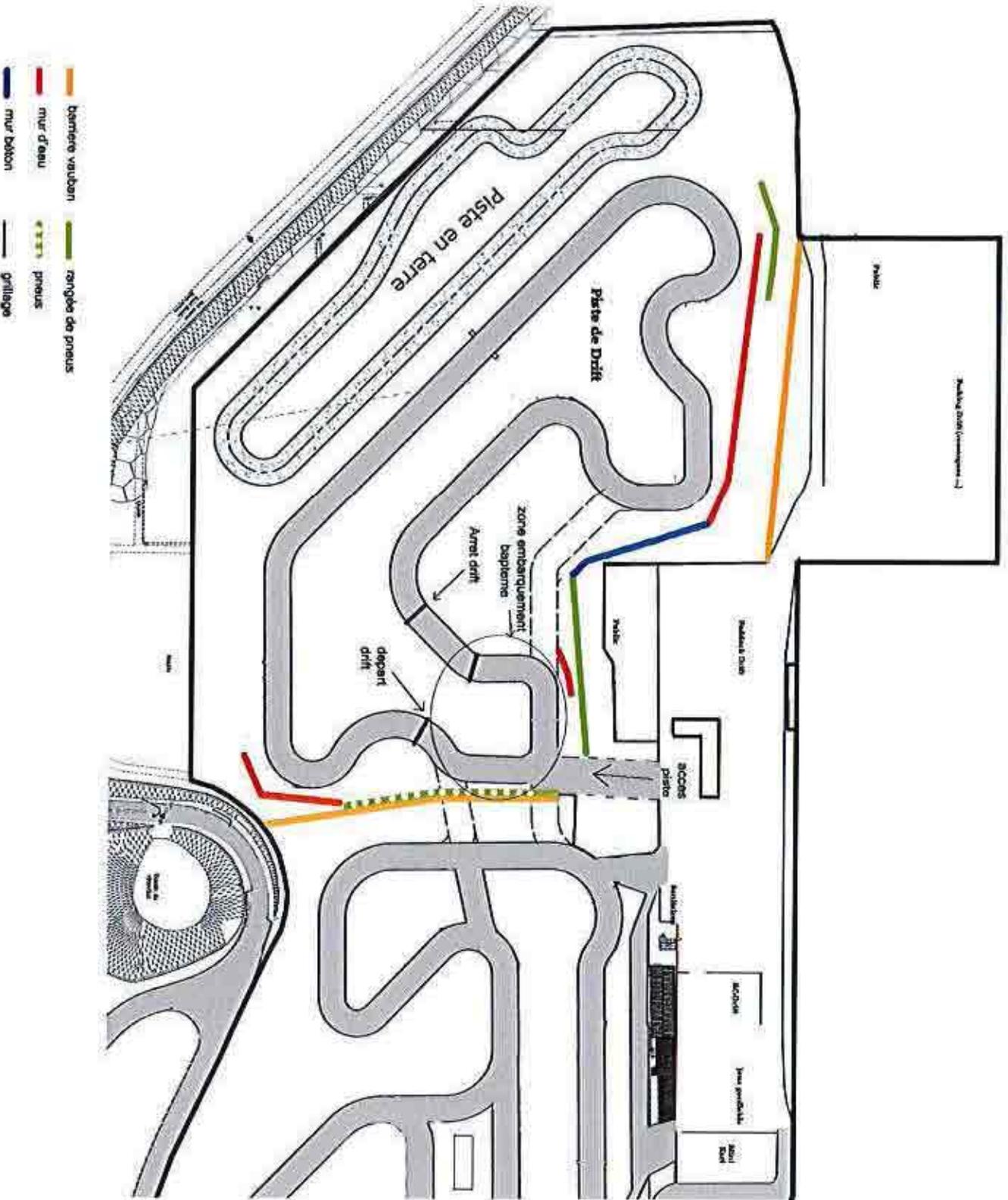
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Prades, le 23 mai 2012

**LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous Préfet**

  
Alice COSTE

# SSM#2 : protection public



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Sous-Préfecture de Prades

Bureau de la  
Réglementation

Dossier suivi par :  
M. Michel TAILLANT  
☎ : 04.68.05.39.20  
☎ : 04.68.96.29.35  
✉ : michel.taillant  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté n°. 32/2012

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
de la circulation des véhicules à moteur sur les pistes forestières  
du Llech et de Balaig  
en forêt domaniale du Canigou  
à compter du 2 juin 2012**

Référence : arrete llech  
balaig juin 2012.odt

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**Vu** le code forestier, notamment ses articles L 121.2, R 121.2 et R 331.3

**Vu** le code général des collectivités territoriales spécialement L 2213.4 et L 2215.3

**Vu** le code de la route, spécialement ses articles L 110.1, L 130.3, R 110.1, R 130.1, R 411.5, R 411.8, R 413.1

**Vu** la loi n° 91.2 du 3 janvier 1991, notamment ses articles 1 et 2 et le décret n° 92.258 du 20 mars 1992 pris pour son application,

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'arrêté du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral permanent relatif à la protection du Grand Tétrás, du 25/10/1983,

**Vu** l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame Alice Coste, Sous-Préfet de Prades

*Considérant que les pistes forestières du Llech et de Balaig, sise en forêt domaniale du Canigou, domaine privé forestier de l'Etat, font courir aux automobilistes et autres utilisateurs qui les empruntent des risques manifestes d'accident, tant à raison de l'instabilité des rochers qui les surplombent, des intempéries climatiques particulières en période hivernale et en cas de fortes pluies, qu'à raison de l'importance du trafic automobile en période de tourisme estival alors même que ces voies privées ne sont ni conçues ni adaptées pour un trafic d'une telle importance.*

*Considérant, de surcroît, que le nombre croissant de véhicules empruntant cette voirie forestière d'une part, remet en cause l'esprit même des lieux dont l'attrait réside précisément dans les sentiments de tranquillité, de calme, d'immensité naturelle et sauvage que le public y recherche, d'autre part excède les capacités d'accueil des parcs de stationnement, cette situation conduisant à des risques graves d'atteinte au milieu naturel par suite d'un stationnement anarchique sur les pelouses.*

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 88500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

*Considérant que le milieu naturel auquel donnent accès ces pistes héberge des espèces faunistiques d'intérêt écologique primordial, sensibles au dérangement à certaines périodes (hivernage, reproduction du grand tétras, et du lagopède)*

*Considérant qu'il convient, eu égard aux caractéristiques particulières de ces voies forestières, aux risques d'atteinte à l'environnement et aux périls environnants liés aux conditions climatiques et à l'instabilité des masses rocheuses, de réglementer la circulation du public et des diverses catégories de véhicules sur cette route, ainsi que leur stationnement, ce dans l'intérêt de la sécurité publique et de la protection du milieu naturel tout en préservant une liberté d'accès du public à un des hauts lieux du tourisme pyrénéen,*

**SUR PROPOSITION** de Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades.

## **ARRETE**

### **Article 1 Champ d'application :**

A compter du 2 juin 2012, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur les routes forestières du Llech et de Balaig, pour l'intégralité de leurs tronçons situés dans la forêt domaniale du Canigou, domaine forestier privé de l'Etat, sont autorisés sous réserve du respect des dispositions du présent arrêté.

En période d'ouverture à la circulation publique, les dispositions du code de la route sont applicables de plein droit, sous réserve des mesures édictées par le présent arrêté.

### **Article 2 : Dispositions spécifiques au week-end de la Trobada les 15,16 et 17 juin et à la journée de la régénération de la flamme du 22 juin 2012 :**

Les modalités de circulation sur les pistes forestières du Llech et de Balaig lors de ces deux manifestations sont définies dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

### **Article 3 – Dispositions applicables à la route forestière du Llech :**

La circulation est interdite par temps de pluie afin de prendre en compte le risque important lié aux chutes de pierres

De plus après un épisode pluvieux d'une exceptionnelle intensité, la circulation sera interdite pendant une période d'une durée de 24 heures après la pluie.

La circulation est interdite du coucher au lever du soleil.

La circulation est interdite aux véhicules de transport en commun (à partir de dix places), aux caravanes et aux campings cars.

La circulation sur le tronçon de piste entre la barrière des Cortalets et le chalet-refuge des Cortalets est interdite à tout véhicule, sauf services habilités cités au 5.1.

En période d'ouverture :

- la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- le stationnement est interdit en dehors des aires prévues à cet effet et désignées par une signalisation appropriée.

## **Article 4 – Dispositions applicables à la route forestière de Balaig :**

### **Article 4.1 : Dispositions applicables durant toute la période d'ouverture:**

La circulation est interdite du coucher au lever du soleil.

La circulation est interdite aux véhicules de transport en commun (à partir de dix places), aux caravanes et aux campings cars.

En période d'ouverture :

- la circulation est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ainsi qu'aux véhicules de plus de 2,20 mètres de hauteur du col de Millères jusqu'au refuge de Balaig ;
- la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- le stationnement est interdit en dehors des aires prévues à cet effet et désignées par une signalisation appropriée.

### **Article 4.2 : Dispositions spécifiques à la période du 6 juillet inclus au 26 août inclus:**

Durant cette période de fréquentation maximale du massif, la circulation est interdite de 8 heures à 18 heures à tous les véhicules, sauf ceux affectés au transport public de personnes (jusqu'à neuf places) et autorisés selon des modalités et conditions fixées par le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts.

## **Article 5 – Dispositions générales communes s'appliquant aux deux pistes du Llech et de Balaig :**

### **Article 5.1 : Services habilités :**

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de l'Office National des Forêts (ONF), aux véhicules des ayants droit de l'ONF dans le cadre de l'activité leur conférant leur qualité d'ayants droit, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), à ceux des services de police, de la gendarmerie nationale et des services de secours et de lutte contre l'incendie.

### **Article 5.2 : Mesures d'urgence :**

En cas de péril imminent, nécessitant des mesures d'urgence manifeste, le Directeur d'Agence de l'ONF peut prendre immédiatement les dispositions propres à assurer la sécurité publique. Il en informe le Préfet dans les 24 heures.

## **Article 6 – Références et personnes physiques et morales chargées de l'exécution du présent arrêté**

### **Article 6.1 : Référence de l'arrêté abrogé :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 20/2012 en date du 11/05/2012 .

### **Article 6.2 : Exécution de présent arrêté :**

Les services de l'ONF sont chargés d'apposer la signalisation correspondant aux prescriptions fixées par le présent arrêté.

## Article 7 –

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame le Sous-Préfet de Prades, Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Monsieur le Directeur des Relations Locales, Monsieur le Directeur d'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts Aude-Pyrénées-Orientales, Monsieur le Chef du Service de Restauration des Terrains en Montagne, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canigou Grand Site, Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Prades, le 29 mai 2012

**LE PREFET**  
p. le Préfet et par délégation  
**LE SOUS PREFET DE PRADES**



  
Alice COSTE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT  
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : R/081111/P/066/Q/102

**LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

**Agrément R/081111/p/066/Q/102**

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 17/10/2011  
Par Le Centre Communal d'Action Sociale de CANET EN ROUSSILLON  
dont le siège social est situé : 1, Impasse Jean Mermoz  
66140 CANET EN ROUSSILLON  
Et représentée par Madame VERT Natacha en sa qualité de Directeur.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon  
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

### **ARRETE :**

#### **ARTICLE 1ER :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CANET EN ROUSSILLON est agréé conformément aux dispositions des articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent agrément demeure valable à compter du 08/11/2011 pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.  
Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

#### **ARTICLE 3 :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CANET EN ROUSSILLON est agréé pour l'activité suivante :

- *Activités prestataires*

#### **ARTICLE 4**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CANET EN ROUSSILLON est agréé pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage*
- *Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »*
- *Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions.*
- *Livraison de repas à domicile*
- *Collecte et livraison à domicile de linge repassé*
- *Livraison de courses à domicile*
- *Soins et promenade d'animaux de compagnie à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage*
- *Assistance administrative à domicile*

**Agrément R/081111/p/066/Q/102**

- Assistance aux personnes âgées, ou d'autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes médicaux.
- Assistance aux personnes handicapées
- Garde malade à l'exclusion des soins
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile :promenades, transports, actes de la vie courante
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Conduite de véhicule personnel des personnes dépendantes

#### **ARTICLE 5**

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

#### **ARTICLE 6 :**

L'organisme de services à la personne s'engage à remplir les renseignements statistiques, mensuels et annuels, prévus par le logiciel NOVA affecté au suivi des services à la personne, ou demandés par la DIRECCTE Languedoc Roussillon - Unité Territoriale des Pyrénées Orientales.

#### **ARTICLE 7 :**

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 24 mai 2012

Le Préfet des Pyrénées Orientales,  
et par Délégation  
La directrice régionale adjointe  
Chef de l'Unité Territoriale,

P/La Directrice Régionale adjointe  
Le Directeur Adjoint

  
Alain Navarin



**Agrément R/081111/p/066/Q/102**